

Concilier restauration écologique et développement économique, une utopie ?



Eviter - Réduire - Compenser
sur l'estuaire et la vallée de la Seine

Caudebec-en-Caux, le 1^{er} octobre 2013



Coorganisé par :



En partenariat avec :



Sommaire

Accueil	3
@ Bastien CORITON, Maire de Caudebec-en-Caux	
Les grands enjeux économiques et environnementaux	4
@ Patrick BLANDIN, Professeur Émérite du Muséum National d'Histoire Naturelle	
@ Yann ALIX, Délégué général de la fondation SEFACIL, logistique, portuaire, maritime	
Echange avec la salle	7
ERC : quelles problématiques ?	9
ERC : une doctrine au service des porteurs de projets	9
@ Marc LANSIART, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	
Intégration de la compensation écologique dans la trame verte et bleue : quelle prise en compte de la fonctionnalité écologique ?	10
@ Sylvie VANPEENE, Institut National de Recherche en Sciences et Techniques pour l'Environnement et l'Agriculture	
La logique ERC et les gestionnaires de milieux naturels : exemple du positionnement des Conservatoires d'Espaces Naturels	11
@ Marc MAURY, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels	
Echange avec la salle	13
Synthèse par les grands témoins	17
@ Philippe GIRARDIN, Président du Pnr des Ballons des Vosges, Président de la commission biodiversité et gestion de l'espace de la Fédération des Pnr de France	
@ Gérard LISSOT, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Haute-Normandie	
ERC : retours d'expérience	18
Exemple de mise en œuvre de la logique ERC à l'étranger	18
@ Innes THOMSON et Philipp WINN, United Kingdom Environment Agency	
Le GIP Seine-Aval : support de connaissances, d'outils et d'expertise pour la restauration écologique à l'échelle de l'estuaire de la Seine	20
@ Karine GONÇALVES, Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval	
Stratégie des ports sur la gestion du patrimoine naturel : une réponse à la démarche ERC	21
@ Pascal GALICHON, Grand Port Maritime du Havre	
Vers une approche globale pour la mise en œuvre de la logique ERC	21
@ Jean-Pierre MORVAN, directeur du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande	
Retours d'expérience des Associations de Protection de l'environnement vis-à-vis de la problématique ERC	22
@ Claude BARBAY, France Nature Environnement	
Echange avec la salle	23
Synthèse par les grands témoins	24
Table ronde - ERC : perspectives sur la vallée de Seine	26
@ Avec la participation de Jean-Pierre GIROD, Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, et de Christophe BOUILLON, Député-maire de Canteleu, Président du groupe d'étude sur les Parcs nationaux et régionaux de l'Assemblée Nationale.	
@ Débat avec les élus des Communautés de communes et d'agglomération, du territoire du Parc et les représentants de la DREAL de Haute-Normandie et du Grand Port Maritime de Rouen.	
Echange avec la salle	30
Conclusion du colloque	32
@ Martine BLONDEL, Vice-présidente du Département de la Seine-Maritime	
@ Véronique BEREGOVY, Vice-présidente de la Région de Haute-Normandie	

Accueil



✉ Bastien CORITON,
Maire de Caudebec-en-Caux

« Caudebec-en-Caux passe pour être la perle du Val de Seine et a été habitée dès l'époque antique. Son nom provient de l'époque viking et signifie "ruisseau froid". La principale activité a très longtemps été le textile avec, historiquement, la fabrication

du chapeau de feutre nommé le Caudebec qui était porté à la Cour de France. Aujourd'hui la principale activité est fournie par une usine de réparation de trains d'atterrissage d'avions. La ville au départ constituée de maisons médiévales à pans de bois, a été, à l'exception de quelques maisons et de l'église, reconstruite en pierre après que la quasi-totalité de la ville ait été détruite le 10 juin 1940.

En tant que maire et élu de la communauté de communes, les questions d'environnement sont un souci quotidien dans le cadre des montages de projets. Gestion du foncier, réemploi de friches industrielles ... le développement économique du territoire implique des politiques de compensation écologique. Ainsi, l'aménagement d'une Zone d'Activité (ZA) à Saint-Wandrille-Rançon est réalisé avec le Parc naturel régional, des terrains à renaturer en zones humides ont été identifiés et acquis pour réaliser les futures compensations écologiques : il s'agit d'une ancienne peupleraie en connexion avec une lagune reliée à la nappe phréatique et à la Seine. Plus généralement, l'intercommunalité a travaillé pour recenser des terrains qui pourraient être utilisés dans le cadre de la compensation.

Dans tous les projets, il faut tenir compte de l'environnement réglementaire. Pour concilier déve-

loppement économique et préservation de l'environnement, il faut aussi expliquer aux parties prenantes et aux habitants que le monde change, que le modèle de développement des trente dernières années ne peut être poursuivi tel quel. Une étude urbaine a récemment été conduite avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie sur l'aménagement de friches industrielles au cœur de la ville. Il s'agit de proposer à la population un urbanisme associant logements collectifs et individuels, et non plus de maintenir un modèle pavillonnaire qui consomme énormément de foncier.

La commune compte 2 300 habitants sur un territoire très restreint qui comporte au nord une zone humide qui a été réaménagée récemment, mais aussi la Seine au Sud, et une forêt domaniale présente à l'Est et à l'Ouest. Les entreprises qui souhaitent s'installer sont dirigées vers les autres territoires de l'intercommunalité, Caudebec-en-Caux portant uniquement des projets de logements. Plusieurs ZA existent sur le territoire intercommunal, et l'intercommunalité a souhaité développer sa partie Est en implantant une nouvelle ZA à Saint-Wandrille-Rançon, en prévoyant donc, la compensation écologique adéquate.

Dans cette opération, le point le plus difficile a été la maîtrise du foncier. Les propriétaires concernés n'étaient pas forcément vendeurs. Il a été possible d'acquérir les parcelles en proposant des échanges de terrains, mais ce travail n'est pas terminé et dure déjà depuis deux ans. L'objectif est d'agir par anticipation pour que l'espace foncier de compensation soit disponible lorsque les entreprises arriveront.

Je salue les près de 200 personnes de tous horizons venues participer à ce colloque qui aborde une problématique complexe. »





✉ Patrick BLANDIN,
Professeur émérite au Mu-
sée National d'Histoire
Naturelle (MNHN), Président
d'honneur du Comité fran-
çais de l'Union Internationale
de Conservation de la Nature
(UICN)

« Les deux principaux enjeux environnementaux globaux sont sans aucun doute le climat et la biodiversité. Le mot « biodiversité » a été inventé en 1986 aux États-Unis et recouvre le fait fondamental que le vivant se présente toujours de façon très diverse. La crise de la biodiversité provient de facteurs multiples. Pour certains groupes zoologiques ou botaniques, nous savons que de nombreuses espèces ont définitivement disparu dans un temps très court, en lien direct ou indirect avec les activités humaines qui ont dégradé leurs habitats.

On estime parfois que le rythme actuel de disparition des espèces est mille fois plus rapide qu'avant l'apparition de la civilisation technique – sachant qu'il est difficile de savoir exactement quels étaient ces rythmes avant la révolution industrielle. La planète a déjà connu cinq crises de la biodiversité, la dernière étant marquée par la disparition des dinosaures. La crise contemporaine serait la sixième, mais elle se distingue des précédentes par son rythme extrêmement rapide et par le fait que ses causes ne sont pas naturelles, mais humaines. L'Homme est devenu la principale espèce envahissante et polluante qui aménage l'espace d'une façon pesant sur le sort des autres espèces.

Malgré cela, la nature est toujours en évolution et continue de créer de nouvelles espèces à un rythme qui n'est pas connu. Mais il faut bien distinguer les disparitions complètes d'espèces de la régression et de la fragilisation des effectifs, qui touchent par exemple les abeilles : certaines régions de Chine doivent désormais effectuer la pollinisation à la main et. Des calculs économiques ont été effectués afin de savoir ce que coûte cette régression des abeilles.

En France le comité français de l'UICN, entre autres, travaille à l'établissement de listes rouges des espèces menacées, voire en voie d'extinction, qui comptent plusieurs catégories. Cela permet de situer des points d'urgence. Pour les oiseaux par exemple, le protocole Suivi temporel des oiseaux communs montre que les espèces spécialisées, dont les exigences écologiques (nourriture et/ou habitat) sont précises, sont en difficulté. Mais c'est aussi le cas d'espèces plus communes, dont les

effectifs régressent parfois de façon importante : moineaux ou hirondelles, par exemple.

Les spécialistes de tel ou tel groupe défendent souvent des espèces plus ou moins emblématiques telles que la tortue-luth. Il se trouve que je suis très sensible à la défense de la piéride du chou, un papillon qui fréquente la forêt de Fontainebleau. La chenille de la piéride du chou se nourrit des feuilles de chou et de capucines. Les papillons sont des espèces sympathiques qui forment de bons témoins de l'état des milieux : de nombreuses personnes sont d'ailleurs nostalgiques de la présence des papillons dans des zones rurales ou périurbaines.



Piéride du chou (*Pieris Brassicae*)

La flore est tout autant en difficulté que la faune. Les naturalistes s'intéressent souvent d'abord aux espèces remarquables – c'est-à-dire à des espèces particulièrement intéressantes du point de vue esthétique, biologique, ou tout simplement rares. Mais l'artificialisation des terres, qui recouvre en France la surface d'un département tous les sept ans, fait disparaître des espèces beaucoup plus banales. C'est pourquoi un nouveau regard émerge sur la nature ordinaire : comment voulons-nous vivre avec elle ?

Les sociétés humaines tirent de nombreux services des milieux naturels. Ainsi, les zones humides fréquentes autour des boucles de la Seine, entrent dans le cycle de l'eau et jouent des rôles multiples : effet de tamponnage des crues, filtration, etc. Cette notion de services a été mise en avant depuis les années 2000, notamment avec la publication de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire qui a montré en 2005 que l'état des services écosystémiques était alarmant. Cette vision est clairement utilitariste, mais la production de l'oxygène, de l'eau douce, de nourriture, de médicaments, représente bien des services indispensables à l'homme, à tel point que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement estime que 40 % du PIB mondial dépend de la biodiversité.

Il faut alors se demander si les mêmes services pourraient être rendus par une nature moins diverse. Cela ouvre des débats scientifiques très complexes, mais de fait, certaines espèces qui paraissent anodines peuvent se révéler très importantes pour la viabilité des services tirés des écosystèmes. Quant aux services culturels rendus par la nature (promenade, contemplation, etc.), ils ont fait l'objet de calculs par des économistes, tout comme par exemple, le rôle des bois de petites tailles pour les zones de grande culture. Mais au-delà des fonctions économiques, la nature a valeur de mémoire, car elle représente un patrimoine. La nature, dans son état actuel, permettra-t-elle de faire face aux changements auxquels nous sommes confrontés ? Ce qu'apprend l'histoire de la vie, c'est qu'elle s'adapte, quitte à se transformer.

La question centrale est de savoir si une nature moins diverse, telle que celle d'aujourd'hui, rend les sociétés plus ou moins adaptables.

La nature ne sert à rien, à ceci près que l'homme en dépend. Cela pose la question suivante : quelle valeur sommes-nous prêts à accorder aux autres êtres vivants ? L'intérêt peut être purement esthétique ou plus intéressé, car de très nombreuses espèces sont utiles à l'homme – par exemple pour son alimentation. Les raisons sont extrêmement variées. Mais fondamentalement, les êtres humains ont-ils envie de vivre dans une cage en béton sans fleurs, sans oiseaux, etc. ? En tant qu'êtres vivants et compagnons d'évolution avec les autres espèces, nous partageons une histoire commune et la plupart des personnes ne peuvent pas vivre correctement en étant totalement coupées de la nature.. »



© Yann ALIX,
Délégué général de la fondation SEFACIL, logistique, portuaire, maritime

« Le monde change et les zones portuaires n'y échappent pas. Elles évoluent depuis des milliers d'années et ce changement s'accélère depuis quelques décennies, avec le souci de développer autre-

ment ces installations. L'économie contemporaine est une économie d'échanges, notamment car un produit fabriqué à longue distance peut être moins cher qu'un produit local. Dans ce contexte, les ports sont des maillons forts dans un espace globalisé qui a commencé à se développer il y a 3 500 ans en Méditerranée et en Mer de Chine : il s'agit de relier les bassins d'hyperproduction aux bassins d'hyperconsommation.

La spécialisation manufacturière de l'Extrême-Orient a engendré des volumes d'échanges considérables, à tel point que l'on échange aujourd'hui plus que l'on ne consomme, car les produits circulent aussi sous forme de pièces détachées, puis de déchets à recycler. Dans ce contexte, les ports estuariens sont des maillons forts dans la chaîne logistique mondiale et opèrent dans un contexte concurrentiel.

Le monde va continuer à évoluer. Il faudra notamment compter avec la hausse de la population subsaharienne qui va passer de 800 000 personnes aujourd'hui à 2 milliards en 2050. Des centaines de millions d'Indiens vont aussi demander à vivre selon des standards plus élevés, alors que l'Europe, et plus encore les États-Unis, ont adopté un mode de vie qui excède déjà les capacités de la planète. Dans les pays développés, une minorité a pris

conscience de ces réalités et est peut-être en situation de faire évoluer la donne.

Dans ce contexte, les ports sont des écosystèmes physiques, géographiques, économiques et culturels qui concentrent l'intelligence alors qu'il est temps de penser l'économie de demain. Mais d'ores et déjà les réalités et les pratiques évoluent. Le dossier environnemental de Port 2000 est incomparable avec celui des générations précédentes d'aménageurs.

On ne peut plus se contenter de regarder passer les trains et les navires comme autrefois : il faut faire preuve d'audace, de créativité et d'inventivité pour rester concurrentiels face à d'autres territoires. Alors que le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) vient de publier un nouveau rapport alarmant, il va vraiment falloir changer. Dans ce contexte, les interfaces portuaires seront peut-être demain les espaces de valorisation d'une économie circulaire dans laquelle le recyclage sera au centre de la création de valeur. En particulier, un port doit aujourd'hui produire plus d'énergie qu'il n'en consomme, par exemple grâce aux villages logistiques intégrés. Il faut mettre en place tous les éléments de cette nouvelle économie.

Il faut aussi économiser les espaces et pour cela innover pour optimiser l'usage de l'énergie et de l'espace, alors que les pays développés sont aujourd'hui dopés à l'énergie. Il faudra repenser l'économie linéaire qui reste majoritaire, pour restreindre la demande d'extraction grâce au recyclage. Pour cela les systèmes portuaires ont un savoir-faire à faire valoir. Ils ne doivent plus s'étendre de manière déraisonnable, mais optimiser les espaces déjà existants dans des zones estuariennes extrêmement convoitées. Ces pôles économiques doivent continuer à produire de la valeur écono-

mique tout en préservant des espaces à très forte valeur naturelle et patrimoniale.

Dans les années 1960, les ingénieurs avaient la main haute pour concevoir les ports dans le contexte de la reconstruction. En 2013 les ingénieurs sont toujours là mais ils conçoivent les projets différemment, en prenant compte des expressions du débat public, y compris des contestations citoyennes, mais jamais dans une logique de muséification des espaces.

Antoine Grumbach a imaginé en 2010 un espace Seine-Métropole comprenant de multiples pôles d'activité le long du fleuve. Cette vision avait su conjuguer les intérêts de toutes les parties prenantes, en créant une mosaïque intégrée au cœur de laquelle était située la protection de l'environnement. Ce projet demeure, car le GIE HAROPA (Groupement d'intérêt économique des Ports de Paris Seine Normandie) a été créé pour rassembler les ports de Paris, du Havre et de Rouen ; le projet de mobilité est toujours pensé à l'échelle du corridor séquanien, ce qui permet de prendre des distances avec une certaine vision centralisatrice parisienne. En outre, une évolution rapide de l'économie et une certaine relocalisation obligerait à revoir à court terme la configuration des ports du Havre et de Rouen.

Antoine Grumbach a affirmé le 8 décembre 2012 dans le journal Paris-Normandie qu'il fallait « faire du Havre le premier port écologique du monde. On a longtemps étendu les ports sur d'immenses espaces le long des fleuves. Aujourd'hui, le port doit être dans une logique vertueuse de gestion de son foncier. Il doit se redéployer en densifiant, en construisant le port sur le port. Il faut cesser de se lamenter qu'il n'y a plus de terrain pour s'agrandir. » C'est parfaitement juste. L'immense territoire portuaire havrais est très peu valorisé du point de vue foncier. Il faut préserver le domaine du port pour préparer l'avenir. Aujourd'hui, les installations éoliennes off-shore sont installées sur un secteur préalablement occupé par les transatlantiques et auparavant par des activités industrielles très polluantes. L'espace est réutilisé de façon positive.

Depuis toujours les ports ont été ouverts à la population. Après le 11 septembre 2001, ils ont été fermés pour cause de sécurité, mais il faut à présent réinventer l'appropriation citoyenne de ces espaces. Il est devenu très difficile sans cela d'expliquer ce qui se passe dans un espace portuaire tel que la vallée de la Seine.

La fondation SEFACIL s'efforce de paramétrer l'avenir, ceci alors que la culture française n'aime pas la pensée à long terme. Le port est aujourd'hui déjà un transformateur d'énergie et celle-ci sera au cœur de la révolution portuaire d'ici à 2050. Le port sera un laboratoire pratique de l'éco-industrie, de l'écoconception, du recyclage, car les coûts de transport augmenteront sans doute dans les décennies à venir. Mais il faut prévoir plusieurs futurs

possibles, car les flux dépendront de l'évolution technique : ainsi, les pétroles non-conventionnels pourront-ils être extraits dans des conditions environnementales satisfaisantes ?

Plusieurs scénarios sont donc possibles. Les ports de Rotterdam, Montréal ou Sidney fonctionnent en interaction dynamique avec la recherche-développement afin de définir des systèmes plus vertueux pour la logistique, les infrastructures, les relations avec le fleuve, pour décarboner les échanges, etc. La dynamique entrepreneuriale et publique est essentielle pour que l'économie circulaire devienne dès aujourd'hui une priorité, pour transformer la matière et lui donner plusieurs vies : papiers, plastiques, etc.

L'espace portuaire et estuarien est un espace privilégié pour ces transformations. Aujourd'hui, le port de Hambourg est autosuffisant du point de vue énergétique grâce à l'éolien, le port de Rotterdam, exige du futur exploitant de son terminal à conteneurs, qu'il respecte une part modale de transbordement vers le fluvial et le ferroviaire. Ces exemples très concrets montrent quelle est la transition vers les systèmes portuaires de demain.

Le port du Havre et le port de Rouen sont associés à l'Ile-de-France. L'objectif actuel consiste à étendre cet hinterland vers l'amont, c'est-à-dire vers le cœur de l'Europe, où se trouvent des consommateurs potentiels qui pourront être alimentés par le système HAROPA de manière plus vertueuse.



Vue du port de Hambourg, Allemagne

A travers HAROPA, la gouvernance de la Seine est devenue plus intégrée et plus intelligente. Il y a lieu d'être optimiste en la matière. L'espace naturel exceptionnel qu'est le bassin de la Seine doit être préservé après avoir été transformé au cours des siècles. L'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine à Paris est l'effet des améliorations apportées dans la manière de consommer le territoire. Afin de faire converger les acteurs économiques et politiques, il faut des visionnaires, car les mandats politiques sont trop courts par rapport aux enjeux du long terme.

Il faut à présent des élus capables de positionner le corridor séquanien dans d'autres formes d'être et de consommer. Il est de plus en plus facile de réunir les acteurs autour d'une table afin de réduire peu à peu les conflits, mais cela exige du temps. La créa-

tion du GIE HAROPA est une première pierre, mais mettre en place une métropole pour penser les modes de développement et de transport est au fond, le véritable défi du Grand Paris. Si le problème de l'agglomération parisienne est de mettre en place

des transports circulaires en grande banlieue, il faut aussi rapprocher Le Havre de Paris en train et faire des ports des lieux centraux de concertation et de créativité. »

📧 Patrick BLANDIN

« Je souligne le mot de créativité qui vient d'être prononcé. Il faut cesser de se lamenter et se demander quelle nature nous voulons demain. Pour cela, il existe de nombreuses marges de manœuvre afin de concilier la nature avec les activités et les habitats humains. Il faut créer un nouvel avenir avec la nature, du plus proche au plus vaste. C'est par l'intégration des problématiques que l'on y parviendra. J'ai beaucoup enseigné dans un cursus nommé « développement et intégration des territoires » et je sais que la nature est une des composantes de l'espace où nous vivons, c'est pourquoi sa place est une question de société. Cela suscite

des conflits de valeurs qui toutes sont légitimes : comment alors adopter des valeurs communes qui donnent toute sa place à la nature ?

J'ai la conviction qu'il s'agit d'une question éthique et de mise en œuvre des valeurs que nous portons. Quelles valeurs accorder à la nature au niveau individuel et collectif ? Que construire à partir de là ? L'initiative pour une éthique de la biosphère vient d'être lancée par l'UICN : elle soutient le principe que c'est au niveau local qu'il faut définir les valeurs à partager, en amont de toute prise de décision. C'est dans cet horizon que la place de la nature devrait être décidée. »



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

📧 François MARTEAU, économiste et journaliste

« L'axe Seine est un espace naturel qui au cours des siècles, a été aménagé par l'homme. La circulation des personnes, des marchandises, des informations et des flux financiers y a été organisée. Quels sont les éléments structurants de l'organisation du territoire du bassin séquanien dans le cadre de la Troisième Révolution industrielle qui se prépare ? »

📧 Yann ALIX

« Aujourd'hui, les citoyens et leur envie de vivre l'espace de l'axe Seine sont écoutés, à tel point que les projets initiaux sont systématiquement révisés et redimensionnés en tenant compte de leurs remarques. Le citoyen arrive au premier rang parmi les éléments structurants de l'espace. La volonté de sanctuariser les boucles de Seine pourrait fort bien s'exprimer si l'on organisait un référendum citoyen. Il faudrait alors en prendre acte et inventer ainsi les contours de l'économie verte de demain. À Rotterdam, on implante des terminaux gaziers parce que les citoyens ont exprimé leur opinion en ce sens au travers de la concertation. Le citoyen sera l'élément de base de l'économie de demain, à la fois par sa consommation et par son expression. L'exemple de Port 2000 montre que les contribuables, élus locaux, communautés d'agglomérations, etc., sont des éléments fondamentaux pour penser l'avenir de l'axe Seine. »

📧 Jean-Pierre DELAPORTE, Président de la Chambre d'agriculture de l'Eure

« Le Havre et Rouen sont indispensables pour alimenter l'agglomération parisienne. Aujourd'hui, de nombreux Français consomment du porc produit en Chine avec des céréales françaises. De la même façon, le lin est produit et transformé en Haute-Normandie et les vêtements sont fabriqués en Chine avant de revenir en France. Relocaliser la production serait sans doute une réponse aux problèmes environnementaux. J' imagine faire manger aux Parisiens du porc normand et faire produire des vêtements en Normandie à partir de lin normand. »

Yann ALIX

« Voici de l'audace et de la créativité. Mais tout dépendra des choix des consommateurs. Si le porc normand était juste un peu plus cher que le porc chinois, accepteraient-ils de payer la différence ? Il semble que nous soyons sur le point d'y arriver. Mais il faut pour cela de l'information : la traçabilité est donc essentielle. Si demain, il était possible grâce à un smartphone de savoir quelle est la quantité d'énergie nécessaire pour fabriquer tel ou tel produit, de connaître l'origine des matières premières et le lieu final de production, les consommateurs changeraient d'avis. L'axe Seine est une colonne vertébrale dont les bassins de production normands et franciliens sont les organes. »

Dominique HOESTLANDT, membre du Comité orientation recherche prospective, Fédération des Parcs

« Vous n'avez pas évoqué le canal Seine-Nord, sa réalisation aurait-elle un impact en termes de prospective ? Aujourd'hui, Paris est une impasse pour la navigation. Ouvrir ce canal permettrait d'ouvrir tout l'espace de la Manche de Rotterdam au Havre, ainsi que l'hinterland des Pays-Bas, de la France et du Nord de la France. »

Yann ALIX

« Dans le cadre de la compétition actuelle entre ports, Le Havre doit développer le report modal vers le fleuve, qui n'est pas connecté aux bassins versants du Nord. De ce point de vue, le canal Seine-Nord permettrait d'entrer en compétition avec des systèmes portuaires beaucoup mieux structurés et financièrement mieux armés pour exploiter ce canal.

Il reste une décennie pour adapter la batellerie française, VNF (Voies navigables de France) et les acteurs du ferroviaire à ce choc. Si le canal était ouvert aujourd'hui, la compétitivité de la batellerie d'Anvers et des Pays-Bas viendrait absorber une partie du marché du Nord du bassin. Mais à plus long terme il est aberrant de ne pas disposer d'une connexion vers le Nord. De la même façon, la non-réalisation du canal Rhin-Rhône bloque le trafic de Marseille au nord de Lyon. Mais l'entrée en concurrence avec les Allemands obligerait Marseille à se restructurer. »

Patrick BLANDIN

« Dans mon livre Biodiversité, L'avenir du vivant, j'ai proposé que notre espèce ne soit plus nommée homo sapiens mais homo transformator. Mais il existe déjà l'espèce conservator, qui lutte pour que les transformators ne modifient pas tout n'importe comment. Il faut une nouvelle espèce, homo ethicus, qui commence par bâtir ses valeurs avant que les projets de société ne se développent. Par ailleurs, serait-il possible de penser le rôle du port dans le cadre d'une économie qui serait relocalisée ? »

Yann ALIX

« Disposons-nous toujours des bons indicateurs pour qualifier ce qu'est le progrès dans un port ? Aujourd'hui la performance d'un port est saluée si ses volumes et son trafic augmentent. Mais on ne tient pas compte de l'emploi direct et indirect. Dans une économie verte il faudrait changer ces référentiels, pour mesurer la performance d'un port en tant qu'auto-producteur d'énergie. En parallèle de la préservation d'un patrimoine intemporel, le rôle du port serait de devenir le poumon d'une économie plus locale et plus respectueuse des hommes et des territoires.

Enfin, la Chine entretient un rapport au temps très différent de celui de l'Occident. Ses plans quinquennaux considèrent la recherche et l'action sur l'environnement comme le cœur du développement économique domestique. Dans une perspective de re-régionalisation de l'économie, les ports chinois commencent à s'intéresser à l'alimentation des régions du pays plutôt qu'aux exportations des produits de l'atelier du monde. Aujourd'hui, seule une frange de 300 kilomètres a accès à la consommation en Chine et l'élite a tendance à quitter le pays, où les conditions de vie et d'alimentation deviennent très mauvaises. Les Chinois sont peut-être les inventeurs de l'économie de demain, car ils doivent encore apprendre à nourrir correctement 800 millions de consommateurs intérieurs. La stabilité politique du pays en dépend. »

ERC : une doctrine au service des porteurs de projets



✉ **Marc LANSIART,**
Ministère de l'Écologie, du
Développement Durable et de
l'Énergie (MEDE)

« La doctrine ERC a été validée par le MEDE en mars 2012. Ses origines remontent à la loi de 1976 sur la protection de la nature, qui rendait obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pour

tout projet d'aménagement. En 1985, la directive européenne sur l'évaluation des incidences de tout projet sur l'environnement a rappelé la démarche ERC, mais peu à peu les deux premiers volets (éviter et réduire) ont été négligés, tout comme l'obligation dernière de compensation.

Cette loi a pu être contournée, car les contrôles ont longtemps été rares en France, contrairement à d'autres pays européens. Le système était d'autant plus faible que différents services étaient chargés de s'assurer de la mise en œuvre des mesures selon les types de projets. Mais depuis fin 2011 il a été décidé de mettre en place une police de l'environnement qui fédère différents services thématiques. Depuis le 1er janvier 2013, la police de l'environnement fédère les services de l'État et des autres établissements publics.

Après la concertation et l'adoption des lois Grenelle 1 et 2 une réforme des études d'impact a été menée. La loi Grenelle 1 a fait évoluer les procédures afin que les porteurs de projets présentent des dossiers dits de moindre impact, en intégrant l'environnement le plus tôt possible dans l'élaboration du projet. Sous la pression européenne il a aussi été nécessaire de faire évoluer la réglementation pour renforcer les exigences, notamment pour stopper les pertes de biodiversité. Il a aussi été demandé de mieux intégrer les bilans énergétiques et de limiter les consommations d'espaces. Ainsi, l'Allemagne ne consomme presque plus d'espaces agricoles et naturels depuis 10 ans.

Par ailleurs depuis 2009-2011, il ne s'agit plus de s'intéresser uniquement aux espèces protégées, mais aussi à la nature dite ordinaire. Après l'application de la directive européenne Natura 2000 notamment, il est apparu qu'un certain nombre d'espèces rares sont présentes dans la nature ordi-

naire. La politique de protection s'est donc davantage tournée vers les habitats.

Dans ce contexte l'élaboration de la doctrine ERC a exigé plus de deux ans. La réflexion a été menée sous l'égide d'un comité de pilotage multipartite du type Grenelle. Plusieurs groupes de travail ont été réunis sur des thématiques particulières. En parallèle ont été élaborées des lignes directrices opérationnelles détaillées, qui représentent plus de 300 pages.

L'objectif de ces textes consiste à concevoir le projet de moindre impact en intégrant l'environnement dès la phase de conception, en associant le plus possible les acteurs locaux, car la France reste en retard en termes de concertation. Il faut aussi mieux assurer l'évitement et la réduction des impacts et prendre en compte les impacts cumulés sur un territoire, afin d'éviter les situations de saturation. La doctrine s'applique à tous les projets, plan et programmes publics ou privés. Elle vise à aider les aménageurs sans pour autant posséder de portée réglementaire.

La doctrine laisse la porte ouverte à l'interprétation, mais repose sur quelques points-clés : la conception d'un projet de moindre impact, l'intégration de l'environnement et la définition des critères de compensation – notamment en ce qui concerne la gestion de long terme des espaces restaurés. Les impacts pris en compte sont de plusieurs ordres. Ils sont pris en compte du court au long terme : chantier, exploitation, gestion post-activité. Les impacts pris en compte sont à la fois directs et indirects.

Les études d'impact doivent être réalisées par le maître d'ouvrage ou par un prestataire. Les services de l'État jugent ensuite de la qualité de l'étude et délivrent ou non l'autorisation, assortie des recommandations environnementales. Cela permet d'organiser la surveillance de la mise en œuvre des mesures : les DREAL et l'ensemble des services de la police de l'environnement seront chargés de porter cette surveillance. Il faut aussi pérenniser les mesures d'évitement et de réduction aussi longtemps que les impacts sont présents.

En cas de disparition (faillite, par exemple) du porteur de projet, des garanties financières sont déjà prévues pour un certain nombre d'activités : décharges, carrières, etc. L'Europe encourage fortement la France à mettre en place des garanties comparables à celles qui existent dans d'autres pays pour l'ensemble des activités. »

Intégration de la compensation écologique dans la trame verte et bleue : quelle prise en compte de la fonctionnalité écologique ?



© Sylvie VANPEENE,
Institut national de Recherche
en Sciences et Techniques
pour l'Environnement et
l'Agriculture (IRSTEA)

« La trame verte et bleue est un outil d'aménagement des territoires issue du Grenelle de l'environnement. Elle vise à prendre en compte la nature ordinaire et à permettre la cir-

culatation des espèces animales et végétales dans des milieux plus ou moins aménagés par l'homme. Il s'agit de mettre en place des corridors écologiques qui permettent notamment de franchir les obstacles posés par les infrastructures.

Chaque Région élabore actuellement son Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en concertation avec les services de l'Etat et les acteurs locaux. Seule l'Île-de-France a adopté son Schéma à la date prévue (fin 2012), car la concertation approfondie exige du temps. La plupart des régions adopteront donc ces documents en 2014. Les surfaces couvertes par les trames sont très variables selon les régions : PACA prévoit de considérer 65 % de son territoire en trame verte et bleue, car, comme pour le Languedoc-Roussillon, les espaces protégés y sont déjà très nombreux sur son territoire. En revanche le milieu naturel est beaucoup plus rare en Nord-Pas-de-Calais et la surface des trames y sera beaucoup plus réduite.



Paysage fragmenté de la vallée de Seine, France

Il ne s'agit pas de créer des sanctuaires mais, à partir de la négociation locale, de désigner les espaces qu'il faut absolument préserver ou aménager pour permettre la circulation des espèces. Cela implique notamment d'aménager les traversées d'infrastructures.

Par le passé les pertes en espèces patrimoniales ont été très mal compensées. Les contraintes se renforcent néanmoins, puisqu'il faudra à présent compenser aussi les destructions de nature ordinaire, de fonctionnalités écosystémiques et de continuités écologiques. Cela constitue tout un champ à construire.

Les trames vertes et bleues identifient les secteurs à enjeux qui devront être pris en compte par les documents d'aménagement et d'urbanisme : SCoT, PLU, ou par tous les projets d'aménagement. En outre les Schémas tracés à l'échelle régionale permettent d'identifier, par exemple, les grands corridors de circulation des ongulés entre massifs forestiers, qui ne sont pas forcément repérables à l'échelle de la commune. En revanche le SRCE ne peut s'intéresser aux problèmes de traversée des routes par les batraciens à l'échelle locale, qui doivent être traités au niveau du plan d'urbanisme.

Pour que les aménageurs puissent tenir compte de la réglementation, ils doivent avant tout anticiper et organiser la concertation très en amont. Il faut pour cela, par exemple, organiser le dialogue entre des associations de défense de l'environnement et le porteur d'un projet d'autoroute. Les porteurs de projet doivent s'entourer d'écologues, mais aussi des acteurs locaux qui connaissent le territoire : associations naturalistes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, associations de riverains, etc. La concertation doit être menée avant que les caractéristiques techniques du projet soient définies.

Il est parfois difficile d'identifier la fonctionnalité écologique d'un terrain ; c'est pourquoi les aménageurs doivent s'entourer d'acteurs locaux tels que les chasseurs, qui connaissent les lieux de passage des grands animaux, etc. Concernant la flore, il est possible de s'appuyer sur les Conservatoires botaniques nationaux qui disposent de grandes bases de données. En outre, le Système d'information nature et paysage est actuellement en élaboration et produira une cartographie nationale beaucoup plus précise que les données CORINE Land Cover, produites à l'échelle européenne qui ne permettent pas de disposer de données écologiques en-dessous de l'échelle de parcelles de 25 hectares. Il faudrait aussi capitaliser les données issues des études d'impact pour alimenter les bases de données : pour cela, la commande publique doit prévoir que les études soient transmises aux services qui gèrent les bases de données Faune et Flore au niveau national. »

La logique ERC et les gestionnaires de milieux naturels : exemple du positionnement des Conservatoires d'Espaces Naturels



📍 **Marc MAURY,**
**Fédération des Conserva-
toires d'espaces naturels**

« Notre Fédération nationale rassemble 29 conservatoires en France ; elle compte 750 salariés et des milliers de bénévoles actifs et gère 135 000 hectares de terrains répartis sur 2 500 sites. Les Conservatoires d'espaces naturels

définissent eux-mêmes leurs missions pour préserver le patrimoine national qu'est la biodiversité. Un très faible nombre de ces 2 500 sites sont des

sanctuaires : de façon générale, ils sont inscrits dans les systèmes de développement locaux : agriculture, exploitation forestière, chasse, pêche, loisirs, pédagogie, etc. On peut par exemple y trouver des éoliennes si les enjeux de conservation le permettent.

Compte tenu de la situation qui prévaut depuis 1976, la publication de la doctrine ERC doit être saluée. Elle permet de fixer un cadre notamment aux acteurs de la compensation (mais pas uniquement), qui doivent se l'approprier et l'interpréter. Ses objectifs sont ambitieux et elle apporte de nombreuses améliorations. Les lignes directrices permettent de décliner ce document à l'attention des acteurs de terrain. »

📍 **Marc LANSIART**

« Ces lignes ont été validées par le comité de pilotage en novembre 2012, puis améliorées après la concertation avec un certain nombre d'acteurs,

dont le MEDEF (Mouvement des entreprises de France), par exemple. »

📍 **Marc MAURY**

« Ces lignes directrices ont mis beaucoup de temps pour être publiées, notamment en raison d'un changement de ministre et de cabinet. Mais il semble aussi que certaines parties prenantes aient jugé ces lignes au départ trop contraignantes et soient intervenues dans leur rédaction. Malgré cela elles traduisent un certain courage des autorités environnementales. Les textes ne seront pas opposables, mais ils délivrent des clés d'analyse des situations et complètent la loi et les textes réglementaires.

La loi énonce très clairement depuis 1976 qu'après les étapes de l'évitement et de la réduction, il faut le cas échéant compenser les impacts. Mais la priorité porte sur les deux premières étapes. La doctrine

énonce qu'« il est souhaitable que le projet déposé soit celui présentant, au regard des enjeux en présence, le moindre impact sur l'environnement, à coût raisonnable. » Cette phrase semble pouvoir être pliée à tous types d'interprétations. Il est impossible de savoir si le coût raisonnable s'applique au projet dans son ensemble ou aux mesures environnementales. La première option serait préférable dans une optique de développement durable : le coût social et environnemental d'un projet permet-il toujours sa réalisation dans une optique d'intérêt général ? Encore aujourd'hui, il n'est pas certain que tous les projets soient toujours évalués du point de vue économique, social et environnemental. »

📍 **Marc LANSIART**

« Même s'il faut tenir compte des coûts économiques, la réglementation environnementale énonce des contraintes. L'article 1^{er} de la loi Grenelle 1 indique qu'il faut tenir compte de l'acceptabilité globale d'un projet en conciliant le moindre impact et un coût acceptable. Ce dernier point, certes,

pourrait donner lieu à la contestation de mesures environnementales en justice. Mais la doctrine pose de toute façon qu'il faut présenter le projet de moindre impact. Selon celle-ci, l'administration peut aussi refuser un projet dont les impacts sont trop importants. »

📧 Sylvie VANPEENE

« Cette doctrine apporte des avancées, car elle permet d'explicitier la démarche et de montrer que l'étude d'impact est un outil de soutien au projet

et non une contrainte réglementaire formelle. Il s'agit d'anticiper pour réduire le plus possible les impacts. »

📧 Marc MAURY

« Les préoccupations de protection des espaces naturels sont de plus en plus partagées par les différents niveaux de la société. Mais alors que la biodiversité connaît une crise exceptionnelle, recourir aux mesures compensatoires signe une forme d'échec. Une fois la nature détruite et les fonctionnalités et continuités écologiques atteintes, il est très difficile de les restaurer. Il n'est pas possible de recréer la nature : on sait uniquement créer les conditions d'une résilience naturelle et recréer des habitats semi-naturels : il reste impossible de recréer une tourbière de 10 000 ans. Il est impossible de reconstituer le milieu steppique des coussouls dans la plaine de Crau. Une espèce disparue est irremplaçable. Il est impossible en outre, de reconstituer la nature sur de petites surfaces.

Des espèces aussi emblématiques que le Bouquetin des Pyrénées ont disparu, tout comme des espèces moins visibles telles que des papillons ou des centaines d'acariens. Le système naturel est globalement atteint, sans que l'on puisse savoir où se situe le seuil de la catastrophe. Les attaques sur la biodiversité font penser à un avion en vol qui perdrait successivement un nombre croissant de ses boulons. Il peut continuer longtemps à voler, jusqu'à ce qu'une aile tombe : il s'écrase alors. Il est impossible de savoir quand les catastrophes

écologiques, qui impacteront les sociétés, se manifesteront.

Chaque année selon l'INRA, de 60 000 à 85 000 hectares échappent à la nature et à l'agriculture, soit l'équivalent d'un département français tous les 7 ans, alors que seuls 3 000 hectares sont consacrés à la compensation. L'urbanisation et les infrastructures linéaires doivent cesser de consommer et de fragmenter le territoire, mais de nombreuses dispositions légales et fiscales encouragent toujours ces pratiques. Les sols, substrats de toute vie, ne sont aujourd'hui pas protégés.

De son côté, la Commission européenne promeut un objectif « pas de perte nette de biodiversité » et incite même à envisager des gains nets en la matière. Pourtant, l'essentiel des politiques actuelles encouragent en définitive toujours les destructions, ce d'autant plus que l'utilisation des pesticides ne baisse pas et que les infrastructures continuent de se développer. Une telle doctrine suppose en définitive de concentrer la biodiversité sur des espaces toujours plus restreints, ce qui ne fonctionne pas. Il faut donc avant tout cesser de consommer des espaces et recréer de la nature partout où elle a été agressée, car nous avons contracté une dette vis-à-vis des générations futures. »



Paysage de la Crau, France

📧 Marc LANSIART

« La France reste peu économe de ses espaces naturels et agricoles, contrairement à la Suisse, par exemple, où la concertation est souvent très longue

avant d'aménager le moindre espace. La France, paradoxalement, reste trop riche en territoire, à l'exception notamment de l'Île-de-France. »

📧 Sylvie VANPEENE

« En Nord-Pas-de-Calais, l'EPF est doté de moyens financiers conséquents pour pouvoir récupérer les nombreuses friches industrielles, afin de développer des projets de logements sociaux après dépollution, ou encore des espaces à vocation environnementale grâce à une ingénierie écologique forte.

A l'inverse, dans la vallée du Grésivaudan (Isère), les friches industrielles sont nombreuses, mais on consomme toujours de la terre agricole. Il faudrait que la France prononce l'arrêt total de la consommation des espaces agricoles comme l'a fait l'Allemagne depuis 10 ans. »

📧 Marc LANSIART

« L'Allemagne a appliqué une politique contraignante de planification des espaces. »



📍 **Pascal MAGOAROU, Vice-Président de la CREA, chargé de l'Environnement**

« Comment transposer la question ERC sur l'estuaire de la Seine où l'enjeu primordial concerne les zones humides ? Comment concilier l'arrêt de la consommation des zones humides ? C'est aussi une question que se pose Rouen et son agglomération, notamment dans le cadre de l'élaboration de son SCoT. Les friches industrielles sont nombreuses autour de la Seine. Il existe une demande de développement des carrières, qui pose aussi de lourds problèmes environnementaux. Peut-on autoriser une carrière dans une zone Natura 2000 ? La destruction de ce type d'habitats est-elle compensable ?

Il faut de toute façon renforcer le suivi des mesures compensatoires dans le temps. »

📍 **Sylvie VANPEENE**

« Le suivi des mesures compensatoires doit être assuré sur le très long terme. Il faudrait aussi capitaliser ces suivis scientifiques pour savoir comment renaturer dans les meilleures conditions, en tenant compte des échecs et des réussites. Une étude récente montre ainsi que moins de 30 % des expériences de transplantation des espèces végétales protégées réussissent. Il faudrait aussi disposer d'une base de données spatialisée de toutes les mesures compensatoires pour en assurer le suivi. »

📍 **Marc LANSIART**

« Ce registre existe par type d'activité ou par type d'autorisation. Le MEDE essaye de mettre en place un répertoire général, mais il faut pour cela trouver un système informatique permettant d'harmoniser les logiciels déjà existants afin d'organiser le suivi des mesures de réduction ou de compensation. »

📍 **Marc MAURY**

« La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels défend cette proposition et est en train de mettre en place un registre des mesures compensatoires dans lesquelles les conservatoires sont impliqués. C'est un point essentiel pour organiser la traçabilité et les références : il est crucial de savoir ce qui a fonctionné ou non pour éviter d'aller vers des échecs prévisibles. »

📍 **Marc LANSIART**

« Les carriers ont été associés à nos groupes de travail. Ils sont très demandeurs de l'application des lignes directrices. »

📍 **Marc MAURY**

« Il ne s'agit pas de stigmatiser telle ou telle filière. Nous sommes tous des consommateurs d'espaces au travers de notre vie quotidienne. Les carriers font partie des professions qui ont, les premières, pris en compte les enjeux de biodiversité et tenté d'y répondre. »



Carrières à Jumièges, vallée de Seine, France

📍 **Lucien BOLLLOTTE, Directeur de l'Etablissement Public Foncier de Normandie**

« L'EPF de Normandie mène le même type d'actions que l'EPF du Pas-de-Calais, qui est une référence en termes de traitement de friches industrielles. L'EPF agit sur ces friches dans toute la région normande. Comment l'outil qu'est l'EPF peut-il permettre d'anticiper les mesures foncières de compensation ? Sur le territoire de la ville nouvelle du Vaudreuil (Val-de-Reuil), l'EPF a identifié des terrains pouvant servir de foncier de compensation.

Il est constaté que cette anticipation peut être mal acceptée, car ce foncier peut être ressenti comme un espace retiré à d'autres activités. Quelles sont les pistes pour améliorer cette acceptabilité ? Comment calculer les ratios de compensation ? Quelles sont les pistes en termes de gestion ? Sur ce point : l'EPF de Poitou-Charentes débat avec le Conservatoire régional des espaces naturels et l'EPF de Normandie souhaiterait contractualiser avec de nouveaux acteurs, après le partenariat conclu avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Quelles pistes institutionnelles pour la propriété de ces espaces ? »

✉ Marc MAURY

« La question de la pérennité du foncier est un point essentiel pour la compensation écologique et est un critère déterminant pour l'implication des conservatoires. La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a créé un outil, le Fonds de dotation, qui permet notamment de stocker les terrains et d'apporter des garanties sur la pérennité des mesures compensatoires.

La compensation est souvent perçue comme une double peine, notamment dans le monde agricole. Ainsi, la construction d'une autoroute détruit des milliers d'hectares de terres agricoles, auxquels il faut ajouter les milliers d'hectares de terres agricoles consacrés à la compensation. L'ensemble représente le coût global du projet. Les hectares de compensation, la plupart du temps, sont gérés par des agriculteurs. Il ne s'agit pas de retirer ces espaces du système économique. Il arrive même que les conservatoires installent des agriculteurs sur les terrains pour lesquels ils possèdent la responsabilité de gestion, en appliquant un cahier des charges environnementales. »

✉ Marc LANSIART

« Le MEDE travaille aussi sur l'offre de compensation et a lancé en 2011 un appel d'offres pour anticiper sur les mesures compensatoires à mettre en œuvre. L'objectif est d'améliorer la valeur écologique des milieux déjà dégradés. »

✉ Sylvie VANPEENE

« Il faut aussi réfléchir spatialement. La trame verte et bleue est pour cela un bon outil, car elle permet de localiser régionalement les secteurs à enjeux pour la circulation des espèces. Il serait préférable de préparer la compensation par anticipation aux endroits où il faut renforcer ou restaurer les connectivités.

En Suisse, jusqu'en 2001, 7 % de la surface des exploitations devait être maintenue en herbe, au libre choix des agriculteurs. Le bilan environnemental mené a montré que cette mesure ne suffisait pas à enrayer la perte de biodiversité. C'est pourquoi depuis 2001, la localisation de ces surfaces de compensation doit être discutée par les agriculteurs d'un même territoire afin de créer des continuités écologiques. En Suisse toujours, les mesures compensatoires de pertes d'habitats prévoient la possibilité de choisir des surfaces de compensations autres que les milieux d'origine détruits (pelouses sèches, notamment) à condition qu'elles améliorent les connectivités écologiques. »

✉ Isabelle VIDELAINE, UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de Construction) Normandie

« Où en est la déclinaison des lignes directrices pour les carrières ? »

✉ Marc LANSIART

« Le MEDE a prévu de publier les lignes directrices dans les jours à venir. Le comité de pilotage doit se réunir au mois de novembre pour se fixer de nouveaux objectifs, dont la mise en place d'un suivi des lignes directrices. Il faudra aussi déterminer les domaines d'activités pour lesquels il sera nécessaire de prévoir une déclinaison thématique de ces lignes : les carrières, entre autres, en sont demandeurs. Le processus commencera en 2014. »

✉ Etienne FROMENTIN, Secrétaire général de l'UNICEM Normandie

« Nous sommes satisfaits d'entendre les propos tenus à l'endroit des activités des carrières, qui témoignent de la reconnaissance des efforts de la profession. Celle-ci souhaite actuellement avant tout pérenniser les sites en exploitation en mettant pour cela en œuvre la doctrine ERC. Les conditions d'implantation sont par ailleurs définies par les Schémas départementaux des carrières. »

✉ Fabien QUÉTIER, Bureau d'études Biotope

« Je m'étonne que l'accent soit mis sur l'acquisition foncière comme outil de compensation, sachant que celle-ci pose des problèmes d'acceptabilité sociale. Comment faire pour que ces terrains se transforment en opportunités pour les propriétaires et pour que les actions deviennent rémunératrices ? Ceci est nécessaire pour que les actions de restauration n'apparaissent pas uniquement comme une contrainte. »

✉ Marc LANSIART

« Actuellement, rien n'interdit de mettre en place des conventionnements contre rémunération dans le cadre de la compensation. La réglementation n'impose que le résultat écologique. »

📍 Sylvie VANPEENE

« L'acquisition foncière donne une certaine garantie de pérennité par rapport à des contrats qui peuvent sembler moins pérennes – surtout dans le cas de MAE (mesures agri-environnementales), dont la durée est généralement courte. En outre, celui qui applique la gestion – très souvent, l'agriculteur – n'est souvent pas propriétaire du terrain. L'expropriation reste rare. Dans l'ensemble, les mesures compensatoires passent par des achats de gré à gré ou par des échanges organisés par les SAFER. »



Frédéric Durand, agriculteur à Bardouville, France

📍 Marc MAURY

« Il vaut mieux la plupart du temps, recourir à la négociation à l'amiable pour mettre en œuvre la compensation. Il faut s'inscrire dans la pérennité, car la mesure compensatoire doit durer au moins aussi longtemps que les impacts de l'aménagement. Dans le cas d'impacts sans limitation de durée, la maîtrise du foncier apporte la meilleure garantie. Les Conservatoires d'espaces naturels sont vigilants sur les garanties de pérennisation qui sont apportées.

Par ailleurs, la mise en place de marchés de la biodiversité pose des problèmes délicats. Fondamentalement la nature constitue, selon la Charte de l'environnement, un patrimoine national commun qui ne peut être confisqué et qui doit faire l'objet de négociations démocratiques et non de discussions bilatérales. C'est dans cet esprit qu'est conçu le dispositif ERC : il faut que les citoyens s'approprient démocratiquement les questions de biodiversité sur leurs territoires. »

📍 Sophie ALLAIN, INRA, membre conseil scientifique du GIP Seine-Aval

« Faut-il développer une vision de l'anticipation très étendue géographiquement, ou est-il préférable de n'impliquer que des acteurs locaux dans la préparation de la compensation ? Comment développer la notion d'anticipation au plan territorial ? Comment organiser cette anticipation ? Comment les décisions doivent-elles être prises ? »

📍 Sophie COHEN, MNHN

« Pour le moment, il n'existe pas réellement d'outil de suivi de la séquence ERC. Des suivis sont néanmoins mis en place dans les Conservatoires d'espaces naturels : quels sont les protocoles mis en œuvre ? »

📍 Marc LANSIART

« La mise en place des outils de suivi font l'objet de discussion avec des spécialistes, afin de penser des protocoles standardisés en matière de biodiversité. Mais cela est complexe et exige du temps. La tâche est plus simple dans les domaines de l'eau ou de l'air que dans celui de la biodiversité. »

📍 Marc MAURY

« Les conservateurs interviennent sur les sites qu'ils possèdent, qu'ils louent ou qui ont fait l'objet d'un conventionnement avec le propriétaire. Un diagnostic initial est établi pour identifier les enjeux à préserver, puis un plan de gestion d'une durée de cinq ans est rédigé. Son application étant évaluée à l'issue de cette période, cela apporte des informations qui permettent de réviser les plans de gestion suivants. Ces informations sont publiques et disponibles pour les autorités environnementales. Ce dispositif est totalement transparent.

L'anticipation auprès des pétitionnaires et des développeurs est la clé de la réussite. Le fait de disposer en France de niveaux de gouvernance à toutes les échelles territoriales est un atout considérable, à condition que chacun à son niveau s'approprie les enjeux de la biodiversité. En général, la gestion des biens communs conduit à leur surexploitation si l'on s'en tient à la logique économique. Pour contrer cette tendance, il faut s'appuyer sur l'implication citoyenne permettant de définir une gestion collective adaptée à chaque contexte. En France, les différentes enceintes du débat public proposent des lieux appropriés pour ce faire : élaboration d'un PLU, d'un SCoT, d'un SRCE, etc. »

📍 Sylvie VANPEENE

« Dans les pays en développement, notamment, des ONG telles que le WWF ou l'UICN mettent en place des comités locaux de gestion des ressources naturelles en s'appuyant sur des citoyens volontaires. Cela n'a pas été transposé en l'Europe de l'Ouest, mais pourrait l'être après l'implication forte des acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration des SRCE. »

📍 **Michaël BARON, Président de l'association Oxygène Estuaire, élu de la commune de Sandouville**

« Oxygène Estuaire a suivi un débat public sur le prolongement du canal du Havre, qui doit relier le grand canal du Havre à celui de Tancarville. Le débat public a été très constructif, mais il a révélé que le projet ne prenait pas en compte toutes les problématiques. Ainsi, un pôle multimodal a été installé le long du grand canal du Havre, ce qui est intéressant du point de vue économique, mais cela va détruire un des principaux poumons de la biodiversité dans l'estuaire de la Seine. Or, aucun débat public n'a été mené sur pôle : comment lutter contre ces effets de morcellement du débat ? »

Par ailleurs, il était question de compenser le prolongement du canal du Havre par un nouveau contre-canal permettant de maintenir le niveau d'équilibre de l'eau dans l'estuaire de la Seine. Mais de très nombreux acteurs y sont présents : les écologistes, les agriculteurs, les chasseurs, etc., qui n'ont pas tous les mêmes besoins en eau. On risque de détruire une fonctionnalité naturelle actuellement satisfaisante. Ce qui favorisera telle ou telle activité présente dans l'estuaire créera donc des débats politiques. Il serait de loin préférable de préserver cette fonctionnalité essentielle. »



Vue aérienne du Grand Canal du Havre, France

📍 **Alain ROUZIÈS, UFC-Que choisir Normandie**

« Le pôle multimodal qui a été implanté se trouve entre le grand canal maritime et le canal de Tancarville et vise à remédier à une rupture dans le transport de marchandises. Eviter les impacts obligerait à réfléchir plus en amont. En outre, la CCI du Havre prévoit d'implanter le futur péage du pont de Tancarville dans la zone humide qui se trouve sur la rive opposée au péage actuel. Il aurait été préférable de rechercher une solution alternative. »

📍 **Jean-Pierre DELAPORTE**

« La SAFER est un outil fondamental pour l'affectation du foncier agricole et la Région Haute-Normandie l'utilise très bien. C'est le bon moyen pour faire accepter par les agriculteurs l'acquisition ou la contractualisation sur des terres agricoles. Il faudra l'utiliser encore plus. Comment faire pour aller vers le modèle d'excellence allemand, afin d'éviter, de réduire et, au bout du compte, ne pas avoir à compenser en réhabilitant les très nombreuses friches industrielles présentes en Haute-Normandie ? »

📍 **Marc MAURY**

« En Allemagne, la compensation écologique est mise en place avant que le premier impact ne soit intervenu, alors qu'en France, elle intervient souvent après la mise en œuvre des projets d'aménagement. Il faudrait agir de même en France, en définissant nos propres outils et nos propres solutions, car la logique allemande n'est pas transposable telle quelle. Malheureusement, la nature n'a toujours en France aucune valeur et il est toujours moins coûteux à court terme de transformer une zone humide, plutôt qu'une ancienne surface industrielle. Ces pratiques sont contraires à la logique du développement durable. Le développement du Grand Port Maritime du Havre ressemble à une fuite en avant qui vise à concurrencer les grands ports du monde. Il faut donc changer de paradigme et gérer notre environnement en bons pères de famille. »

📍 **Marc LANSIART**

« Le MEDE s'est efforcé d'améliorer les procédures après le rappel du Conseil d'Etat, qui a pointé que les projets devaient cibler des unités fonctionnelles, alors que les pratiques administratives employées jusqu'ici induisaient un morcellement des impacts en fonction des compétences des différents maîtres d'ouvrage. La nouvelle doctrine ERC revient sur ce point. »

📍 **Sylvie VANPEENE**

« Dans chaque région, des comités Trame verte et bleue élaborent les SRCE, mais sont amenés à durer pour suivre ces Schémas et les adapter au bout de six ans. Ces comités peuvent être un lieu de rencontre entre les différents acteurs. Il n'en reste pas moins que les compétences de génie écologique et d'ingénierie territoriale restent trop rares en France par rapport à la demande de projets de compensation. »



© **Philippe GIRARDIN,**
Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Président de la commission Biodiversité et gestion de l'espace de la Fédération des Parcs de France

« Le mot « compenser » a été prononcé 46 fois jusqu'à présent, alors que les mots « éviter » et « réduire » ont chacun

été prononcés 2 fois. Il y a donc encore beaucoup de travail à faire pour faire connaître et plus encore, appliquer, la doctrine ERC.

Il faut aussi apprendre à mener systématique-

ment les concertations, afin que les enjeux soient appropriés et que les bonnes décisions soient prises. C'est clairement la vocation des Parcs. Mais il faut à présent non seulement compenser, mais aussi apprendre à éviter et à réduire. Il faut aussi apprendre à mesurer les résultats des mesures de compensation. Et en matière de marchandisation de la biodiversité, il faut savoir que le CDC a créé une filiale qui achète des terrains et qui les monnaye ensuite : la logique à l'œuvre aux États-Unis depuis des décennies est donc déjà en partie opérationnelle en France.

La logique ERC devrait aussi être appliquée aux ressources naturelles en général et non seulement à la biodiversité, afin d'éviter de les gaspiller. »



© **Gérard LISSOT,**
Président du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) de Haute-Normandie

« J'ai beaucoup apprécié, avant tout, les débats techniques. Car bien souvent, les prises de position idéologiques dominent : ce matin, au contraire, le pragmatisme a dominé, notamment chez les premiers intervenants, qui ont mis en avant le terme de valeur : or, celui-ci a plusieurs significations, économiques ou non.

Notre société a été très préoccupée par son compte d'exploitation, mais il faut à présent, lorsque nous exploitons quelque chose, effectuer une analyse de bilan pour tenir compte de l'impact sur les ressources. Ce point est déterminant pour savoir dans quelle société nous voulons vivre. Il faut se souvenir que l'internationalisation des échanges a été

politiquement voulue : il appartient aujourd'hui aux gouvernements de vouloir éventuellement en sortir, mais c'est un choix qui n'est pas simple. Ce point est ressorti lors de l'intervention sur les ports : ceux-ci devront désormais tenir un registre en termes de bilan, alors qu'ils sont avant tout des gestionnaires de flux. C'est pourquoi l'axe Seine est un espace très intéressant. Il faut renvoyer sur ce point à deux rapports du CESER Haute-Normandie, l'un sur un exercice de prospective à l'horizon 2050, l'autre sur les flux portuaires.

Les deux mots-clés de la matinée ont été anticipation et concertation. Ceci étant, la concertation en amont des projets reste insuffisante. Le modèle de concertation amont et de gouvernance, pour la gestion de l'espace de l'axe Seine, reste trop faible. Les constructeurs d'infrastructures et les aménageurs proposent toujours en ouverture de concertation des options peu différentes les unes des autres, alors que la concertation devrait être menée bien plus en amont pour définir l'adhésion à un modèle de société. »

Exemple de mise en œuvre de la logique ERC à l'étranger



© Innes THOMSON,
United Kingdom Environ-
ment Agency

« La mise en place de la doctrine ERC au Royaume-Uni remonte aux années 1990, sous l'influence de lois nationales et du droit européen. La réglementation est contraignante pour les porteurs de projets. Comme en France, l'accent

est principalement mis sur la compensation et non sur l'évitement et la réduction. Les ratios surfaciques de compensation sont au moins égaux à 2 ou 3, ce que comprennent bien les aménageurs, car il est presque impossible de recréer de la nature.

Du fait que la Grande-Bretagne est une île aux dimensions assez restreintes, l'espace disponible pour compenser est rare. Il est difficile de trouver des terrains, mais il est aussi difficile de faire en sorte que les plans d'aménagement et de compensation soient bien conçus. L'agence de l'environnement demande aux aménageurs de proposer de bons scénarios avant même de développer leurs études.

La réglementation du Royaume-Uni s'appuie sur des textes nationaux, mais aussi sur la directive Habitat et sur la directive-cadre sur l'eau. L'agence de l'environnement a pour mission de les appliquer au niveau national. Elle doit d'abord bien établir les états des lieux et les données, de façon à ce qu'ils

soient conformes à la réglementation. Quelques 2 500 spécialistes travaillent dans l'agence, notamment à cette fin.

L'agence joue un rôle crucial en cas de besoin de compensation, en partenariat avec Natural England qui gère la politique de l'environnement au niveau national. Bien qu'il soit parfois nécessaire d'imposer des décisions, la priorité consiste à instituer un débat local entre les parties prenantes, le plus en amont possible. Ce débat – notamment avec les ONG de protection de la nature – est primordial pour les projets, notamment pour trouver des espaces de qualité destinés à la compensation.

Les études d'impacts sont pour la plupart réalisées par des cabinets spécialisés qui travaillent pour les aménageurs. L'agence intervient pour expertiser et approuver ou non ces études. En parallèle, des pressions politiques s'exercent souvent pour défendre ou combattre les projets d'aménagement au cas par cas. C'est pourquoi il est essentiel de lancer la concertation dès le départ, et d'y impliquer des élus, notamment parlementaires : c'est un point fondamental pour rassembler les points de vue et proposer des solutions.

Les agriculteurs sont souvent opposés à l'attribution de terres visant à répondre aux besoins de compensation et font beaucoup valoir, actuellement, l'argument de la sécurité alimentaire. Les pressions sont particulièrement fortes dans les grands estuaires. »



Paul Holme Strays, estuaire de la Humber, Royaume-Uni



© Philipp WINN,
United Kingdom Environ-
ment Agency

« Le premier site que nous voudrions citer en exemple est celui de Paull Holme Strays qui se trouve dans l'estuaire du Humber et est proche de la ville de Hull qui compte 250 000 habitants.

Pour restaurer les zones humides de l'estuaire, il a fallu déplacer les barrières maritimes vers l'intérieur des terres, afin de créer 80 hectares de zones inondables et aussi des habitats spécifiques riches en sédiments. Ce projet a été mené pour compenser les pertes d'habitats liés à divers aménagements de l'estuaire et à l'érosion naturelle de la côte. La zone est proche de terrains agricoles très fertiles.

Le second site s'appelle Alkborough et est situé un peu plus en amont dans l'estuaire du Humber. Ici, il a fallu innover pour gérer de façon nouvelle

400 hectares qui mêlent zones inondables et sites de création d'habitats. Cette opération s'est soldée par des pertes de surfaces agricoles. Le nombre de visiteurs des digues, qui s'y rendent pour admirer les oiseaux, s'est beaucoup accru au cours des dernières années, et l'activité du village proche s'est beaucoup développée durant cette période, à tel point que plusieurs emplois ont été créés.

Donna Nook est un site également entouré de champs très productifs qui a quant à lui posé de nombreux problèmes. La concertation initiale a été insuffisante et l'agence a dû subir la perte de confiance de la population locale. À ce jour, la nouvelle zone inondable prévue n'a pas pu être mise en fonction en l'absence de certaines autorisations nécessaires. Il est prévu de créer une brèche entre cette zone et la mer. Il s'agit de mettre en place un secteur de compensation, le projet est lancé depuis 9 ans et n'a toujours pas abouti. L'agence en a tiré la conclusion qu'il fallait dans tous les cas s'appuyer sur la concertation locale. »



Alkborough, estuaire de la Humber, Royaume-Uni

© Innes THOMSON

« Il est indispensable d'agir à tous les niveaux. L'engagement local est déterminant, mais les politiques doivent être encadrées par des grandes stratégies européennes. Il est essentiel que les pays européens, qui partagent les mêmes valeurs, déclinent les politiques globales en fonction de leurs spécificités nationales. Il existe déjà un certain soutien

de la part des élus et il est encore possible de le renforcer, notamment au niveau local. Il est aussi essentiel de sensibiliser les enfants, notamment à travers des interventions qui se multiplient dans les écoles, afin que les générations futures prennent pleinement en charge ces problèmes. »

Le GIP Seine-Aval : support de connaissances, d'outils et d'expertise pour la restauration écologique à l'échelle de l'estuaire de la Seine



© Karine GONÇALVÈS,
Directrice du Groupement
d'intérêt public (GIP) Seine-
Aval

« Le GIP Seine-Aval a pour mission de parfaire la connaissance écologique de l'estuaire depuis le barrage de Poses jusqu'à la mer, sur une distance de 170 km. Le territoire couvert s'étend sur

environ 50 000 hectares : un tiers est couvert d'espaces naturels, un tiers d'espaces artificialisés et un dernier tiers par l'agriculture. Du fait de son positionnement stratégique, cet estuaire a toujours été très attractif et l'urbanisation est importante. Outre les agglomérations de Rouen et du Havre, le tissu rural est dynamique et le territoire porte plus de 800 000 habitants. Les pressions sont donc importantes. Les industries en lien avec l'aéronautique et l'automobile sont nombreuses, tout comme celles du secteur de la pétrochimie.

Les milieux naturels sont diversifiés. Les criques nommées localement filandres sont typiques de l'aval de l'estuaire, et remplissent un rôle important pour l'alimentation des oiseaux et des poissons. Elles constituent une interface entre la Seine et les zones humides proches, et permettent l'épuration des eaux. Il importe par ailleurs de concilier les différents usages de l'estuaire. Ainsi, dans certaines zones, la Seine est longée d'une digue où se trouvent des brèches permettant d'alimenter les filandres ; en léger retrait de la digue, les vasières et la végétation de la rive possèdent aussi une valeur patrimoniale élevée.

Le GIP Seine-Aval est persuadé que les différents usages de l'estuaire peuvent cohabiter. Avec le soutien de la Fondation de France, une étude prospective sur la vision de l'estuaire en 2050 a

été menée par le GIP afin d'identifier les leviers sur lesquels agir à moyen terme. L'estuaire est globalement bien connu : le GIP pilote depuis dix ans le programme de recherche Seine-Aval et les données sur les milieux et les espèces ont été consolidées. Il s'agit à présent de travailler sur les fonctions écologiques et d'étudier les liens entre les différents compartiments de l'estuaire. Ce point est essentiel pour bien évaluer les impacts des aménagements sur le long terme. Cela oblige à actualiser les données constituées, mais aussi à développer des approches nouvelles pour intégrer des facteurs tels que le changement climatique et ses effets sur la salinité, sur la répartition des espèces, etc.

De nombreuses données écologiques sont déjà disponibles sur le site Internet du GIP. Un travail a été mené sur les sites potentiels de restauration écologique à l'échelle de l'estuaire, à l'attention des aménageurs qui financent le GIP. Celui-ci est à la disposition des porteurs de projets afin qu'ils évitent de s'implanter dans les milieux les plus intéressants, mais aussi pour leur proposer une expertise afin de mieux évaluer les impacts. En matière de compensation, le GIP ne conseille pas toujours de restaurer le même type de milieux que ceux qui ont été détruits par les aménagements, car il soutient une vision globale de long terme à l'échelle de l'estuaire : il s'agit alors de savoir quels sont les milieux à restaurer prioritairement à cette échelle. Les compensations doivent s'inscrire dans une logique globale.

Dans ce contexte, le GIP n'est pas un cabinet d'étude, mais a pour rôle de fournir les connaissances que les aménageurs de l'estuaire doivent ensuite s'approprier. Des retours d'expériences ont été collectés sur les sites de compensation existants, afin de concevoir en connaissance de cause les restaurations futures. »



Vue aérienne d'une filandre dans l'estuaire aval de la Seine, France



📍 **Pascal GALICHON,**
Directeur de l'environnement
et de la planification, Grand
Port maritime du Havre

« Couvrant 10 000 hectares, le port du Havre est le premier port à conteneurs de France et accueille 1000 entreprises et 33 000 emplois. La gestion de l'environnement dans le cadre d'un tel complexe in-

dustriel vise à concilier des enjeux économiques, sociaux et écologiques qui peuvent apparaître contradictoires, notamment en appliquant la démarche ERC. Il s'agit de favoriser le développement industriel tout en gérant un certain nombre d'espaces naturels : en effet, 20 % du territoire du port fait l'objet de statuts de protection. La réserve naturelle est gérée par la Maison de l'Estuaire, les zones de compensation étant gérées au quotidien par le port en lien étroit avec cette dernière, puisque les deux espaces sont contigus : les modalités de gestions sont donc les mêmes.

Par le passé, les ports travaillaient au coup par coup. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Il est demandé aux acteurs locaux d'œuvrer de manière collective pour développer une vision à l'échelle de l'estuaire. Il s'agit de porter à la fois le développement industriel et la gestion de l'environnement. Il faut pour cela améliorer dans un premier temps nos connaissances par le biais des inventaires afin de caractériser les fonctionnalités écologiques. Pour cela,

les partenaires tels que le GIP, le Conservatoire du littoral, la Maison de l'Estuaire et les associations naturalistes sont essentiels.

Après avoir défini la valeur écologique de l'espace, il faut analyser l'évolution des demandes économiques, pour connaître les besoins de foncier et examiner les points de tension, afin d'éviter, de réduire et de compenser. Il faut trouver le juste milieu entre la gestion de la nature et les besoins de développement économique. Le port du Havre est appelé à s'agrandir, car la demande en matière logistique s'accroît : il faudra donc créer des espaces à cette fin. Il faudra aussi choisir des espaces pour opérer les reports modaux vers le ferroviaire et le fluvial.

Tout cela se traduit à la fois par des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Ainsi, en définitive, les usines éoliennes seront implantées, non pas sur des espaces naturels, mais sur des zones anciennement aménagées. En matière de réduction, il s'agit de maîtriser les impacts en phase de travaux, puis en phase d'exploitation. Le port a ainsi mis en place des procédures pour réduire les consommations des navires. En ce qui concerne la compensation, l'objectif est de rompre avec les opérations au coup par coup pour entrer dans une démarche globale cohérente. Les travaux du GIP sont à cet égard déterminants. Le port vit donc la démarche ERC de façon logique et sereine, car il faut laisser aux générations futures la possibilité de faire évoluer les espaces. »

Vers une approche globale pour la mise en œuvre de la logique ERC



📍 **Jean-Pierre MORVAN,**
Directeur du Parc naturel
régional des Boucles de la
Seine Normande

« Le Parc des Boucles de la Seine Normande a vu le jour en 1974, avec l'ambition de maintenir une coupure verte entre les pôles urbains de Rouen et du Havre. Il regroupera très bientôt 82 com-

munes après l'adoption de sa nouvelle Charte. Les Parcs sont garants des grands équilibres territoriaux, car le Code de l'environnement leur confère les missions de protection des patrimoines natu-

rels et paysagers, d'aménagement du territoire et de développement économique, social et culturel.

Alors que l'accent était au départ placé sur les zones agricoles et forestières, le Parc accorde désormais une attention croissante aux milieux humides essentiels pour l'alimentation en eau potable, la régulation des inondations ou la préservation de la biodiversité.

La Charte de territoire 2013-2025 a été adoptée et reprend la démarche ERC, compte tenu des contraintes qui pèsent sur le territoire et des multiples activités qui y sont présentes : ports, carrières, etc. Il fallait aussi éviter que le Parc intervienne en fin de parcours lors de l'adoption des SCoT, notamment, après réalisation des études d'impact et dé-

finalisation des mesures ERC. Cela a longtemps été le cas et n'était pas très satisfaisant, car ce mode d'intervention donnait au Parc une posture avant tout critique. La nouvelle manière de procéder permettra de peser plus en amont sur ces documents d'urbanisme et sur les projets en général. Il s'agit ainsi d'adopter une approche globale. Car si un dossier de carrière peut être excellent pris isolément, il faut tenir compte de l'ensemble des projets de carrières en cours pour évaluer leurs impacts cumulés sur le territoire à l'échelle de l'estuaire.

Le Parc des Boucles de la Seine Normande est le premier Parc qui ait adopté la démarche ERC, mais il sera sans doute bientôt imité malgré quelques réticences initiales dues au fait que l'accent est généralement mis sur la compensation, les Parcs craignant de devenir les gestionnaires des mesures de compensation, ce qu'ils ne souhaitent pas. L'objectif au contraire, est de travailler dans la logique ERC beaucoup plus en amont des projets, pour définir les meilleures solutions stratégiques avec les multiples acteurs du territoire. »

Retours d'expériences des associations de protection de l'environnement vis-à-vis de la problématique ERC



© Claude BARBAY,
France Nature Environnement (FNE)

« Les associations craignent que l'accent soit mis sur la compensation. Certes, depuis les années 1980, les ratios de compensation ont augmenté et l'on est peu à peu sorti d'une logique de petits lots de compensation épars. C'est un

progrès. Mais pour autant, il ne va pas de soi que l'on puisse concilier développement économique et préservation de la biodiversité : la question reste posée et se pose en fait, à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

Le GIP a publié une excellente brochure sur l'agriculture, qui explique que nourrir la population de l'agglomération parisienne avec la production locale bouleverserait les flux de marchandises et ferait reculer l'activité des ports du Havre et de Rouen. La qualité de vie serait cependant meilleure en se fondant sur des flux de proximité.

Or, les acteurs économiques et politiques continuent actuellement de se comporter comme les lentilles d'eau, qui colonisent leur mare jusqu'au moment où elles la saturent et la pourrissent. Après ce pourrissement, les quelques survivants entament un autre cycle : telle est la logique actuelle du développement. FNE préconise au contraire la régulation, c'est-à-dire l'introduction d'une poule d'eau ou de batraciens qui vont maîtriser la population de lentilles. C'est ce que nous ne savons toujours pas faire à présent.

Pour autant, les associations et le port ont porté ensemble un certain nombre de dossiers et il est possible d'en tirer des enseignements. Compenser, la

plupart du temps, signifie entrer dans une logique de recyclage d'espaces qui ont été préalablement détruits. FNE ne s'empêche pas de critiquer cette logique qui peut être délétère, car elle permet de détruire ailleurs, mais ses associations sont très présentes dans les négociations et concertations autour des milliers de projets de compensation existant en France.

Une expérimentation a en particulier été conduite à Yville-sur-Seine : il s'agit du remplissage d'une ancienne ballastière par des sédiments pollués provenant du dragage du port de Rouen, ceci en faisant en sorte que les polluants ne passent ni dans la nappe phréatique ni dans la Seine. A l'issue d'un suivi de plus de dix ans, trois zones ont été construites : une zone d'atterrissement, une zone humide et une zone en eau. Mais qui paye pour réaliser les analyses et, plus généralement pour effectuer le suivi ? Quel est le coût global de l'opération ? C'est toujours sur la durée que l'on peut évaluer les opérations. Il faut aussi dans tous les cas, être modeste, comme le sont très souvent les porteurs de projets.

Les ports restent souvent très discrets sur la masse de sédiments que leurs opérations de dragage produisent et qu'il faut rejeter dans les estuaires ou ailleurs. Leur volume atteint près de 10 millions de mètres cubes pour les ports de Rouen et du Havre. Contrairement aux ports bretons, il est impossible de gérer ces volumes très importants en les déposant à terre.

Selon la doctrine ERC, « il est souhaitable d'instaurer un processus local de concertation et de suivi ». Mais en pratique, il s'avère difficile de concerter sur des sujets tels que la gestion de la réserve naturelle du port du Havre. Il est en pratique souvent inutile de créer des « usines à gaz » en réunissant des partenaires dont les désaccords sont trop importants.

FNE demande à être associé dès l'origine des projets, car il faut souvent travailler pour établir les connaissances initiales. Dans le cadre de la discussion sur la Ligne nouvelle Paris-Normandie, RFF et FNE ont travaillé en amont du débat public. Il était flagrant que le savoir nécessaire n'existait pas pour toute une série de sites tra-

versés par le projet. La plupart du temps, c'est à l'occasion d'un projet que l'on enquête sur les espaces. Or, les botanistes et entomologistes par exemple, sont rares, comme les naturalistes en général, ce qui conduit à confier des études à des professionnels mal formés. Cela crée de graves difficultés. »



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

🗨️ **Blanche GOMEZ, ingénieur écologue, SITA**

« Quel est le foncier disponible pour la compensation selon les états des lieux qui ont été menés ? S'agit-il de milieux très dégradés ou de milieux rares à conserver tels quels ? »

🗨️ **Jean-Pierre MORVAN**

« La disponibilité du foncier est un point essentiel. Une fois déterminées les mesures à mettre en œuvre, il faut trouver les parcelles adaptées et convaincre les gestionnaires ou les propriétaires de modifier la gestion pour opérer la renaturation : c'est un point capital. En pratique, les types de terrains disponibles sont très variés et il est souvent fait appel à l'EPF de Normandie et à la SAFER pour mettre en œuvre des mécanismes d'acquisition et de portage des terrains. Dans certains cas, des organismes disposent déjà de terrains importants : il en va ainsi des ports maritimes. Il s'agit ensuite de mettre en place une stratégie d'acquisition et de gestion écologique. »

🗨️ **Pascal GALICHON**

« Les ports se sont engagés dans une démarche de meilleure connaissance de leur territoire à travers différents inventaires qui permettent d'évaluer les fonctionnalités. À travers cette analyse, il s'agit d'évaluer les marges de manœuvre pour savoir ce qui peut être amélioré et ce qu'il faut conserver. L'état des lieux initial est primordial et c'est l'ensemble de l'estuaire qu'il faut connaître. Pour cela, le dialogue et la concertation sont essentiels.

Depuis la mise en œuvre des mesures compensatoires de Port 2000, qui remontent au début des années 2000, le budget investi par le port dépasse 50 millions d'euros. Aujourd'hui, l'espace de l'estuaire est tellement anthropisé que l'intervention de l'homme est indispensable. Il faut pour cela s'appuyer sur les activités économiques pour dégager les budgets nécessaires. »

🗨️ **Julien GAUTHEY, chargé de mission sociologie-économie, ONEMA**

« La question de la compensation est surreprésentée dans ce débat. Elle est probablement liée au manque de visibilité des opérations de réduction et d'évitement. Mais la compensation ne saurait être qu'une solution résiduelle. Pour évaluer l'efficacité de la doctrine ERC, il serait nécessaire de quantifier ce qui a été épargné par la réduction et l'évitement. De la même façon, il est difficile d'évaluer les opérations de prévention dans le domaine de la santé, alors qu'il est facile de quantifier les soins. »

🗨️ **Claude BARBAY**

« Il faut multiplier les actions de pédagogie. Bien souvent, les actions d'évitement, de réduction ou de compensation ne sont pas prévues par le budget initial des opérations. L'article 6 de la convention d'Aarhus oblige à associer les populations aux prises de décisions concernant l'environnement. Mais comment faire ? Il est primordial de réunir les acteurs pour déboucher sur des solutions concrètes. »

🗨️ **Pascal GALICHON**

« Les projets stratégiques des ports sont soumis à des évaluations environnementales. Il faudra donc mettre en évidence les actions de réduction entreprises au titre du dernier projet stratégique. »

@ Innes THOMSON

« L'essentiel est de changer d'état d'esprit. C'est un défi pour les ingénieurs que de penser le futur. Mais je suis un optimiste. »

@ Fabien QUÉTIER

« J'ai été surpris que les intervenants britanniques ne mentionnent pas le développement actuel de la compensation des impacts sur la biodiversité par l'offre, qui prévoit des ratios moins stricts que les opérations couvertes par la directive Habitat pour la compensation de la destruction de milieux plus ordinaires. Cette voie peut sembler prometteuse. Qu'en pensez-vous ? »

@ Innes THOMSON

« À Alkborough, le projet actuel couvre 45 hectares environ. L'agence de l'environnement demande une extension (au moins à hauteur de 100 hectares pour les nouveaux habitats) pour apporter la compensation nécessaire. Il n'est pas certain que cela aboutisse. Cela va sans doute obliger le porteur de projet à revenir aux phases d'évitement ou de réduction. »

@ Jean-Pierre MORVAN

« Il faut avancer vers un aménagement partagé de l'estuaire. Pour cela, le fait que chaque acteur commence à réfléchir à une stratégie est un point très positif. La réflexion des deux grands ports est assez poussée sur la gestion des espaces naturels, le GIP Seine-Aval apporte des éléments très intéressants et la Charte du Parc propose un certain nombre d'outils. Mais l'outil de gouvernance partagée manque toujours pour passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à la définition d'une stratégie écologique de restauration et de préservation des espaces de l'estuaire. »

@ Claude BARBAY

« Sur la vallée de la Seine, la gouvernance de type Grenelle ne fonctionne pas, contrairement à ce qui se passe sur la vallée du Rhône par exemple : Paris pèse trop lourd. Le plan PCB du Rhône a été conclu à l'initiative de FNE, mais pour la Seine, seuls les Préfets en sont pour le moment saisis. Nos élus peuvent jouer un rôle très important pour que les régions du bassin de la Seine se réunissent sur ces enjeux. »

Synthèse par les grands témoins

@ Gérard LISSOT

« Il faut avant tout songer aux générations futures et faire le deuil des modes de vie des années des Trente glorieuses. Comment penser autrement ? Il semble essentiel d'économiser

les espaces et de reconstruire le port sur le port. Globalement, il faut aller vers des stratégies globales et en amont et non plus travailler au cas par cas et en aval. »

@ Philippe GIRARDIN

« Le Parc des Boucles de la Seine Normande est pleinement concerné par la logique ERC. Comme tous les Parcs, le Parc des Ballons des Vosges y est confronté sur tous les projets d'aménagements : urbanisme et grandes infrastructures. A l'occasion d'un projet éolien situé sur son territoire, le Parc des Ballons des Vosges a ainsi sollicité un facilitateur qui a mis tous les acteurs autour de la table, ce qui a exigé près de deux ans. La concertation exige du temps et les Parcs possèdent les méthodes et l'ingénierie pour la mettre en œuvre, mais pourraient être plus actifs en la matière.

Il faudrait que les porteurs de projets situés sur la Seine interpellent le Parc plus en amont afin de bénéficier de son expertise. Il faudrait aussi que dans quelques années, le Parc ait réussi à épargner les espaces de ses 82 communes, tout autant que ceux des ports. Cette question se pose avec plus d'acuité pour les terrains internes au Parc, que pour les territoires situés en bord de Seine où les acteurs sont déjà très réactifs.

Pour mettre en œuvre la logique ERC, il faut d'abord hiérarchiser les problèmes : éviter, puis réduire. Il faut ensuite mettre en œuvre des démarches par-

icipatives. Puis, si la compensation est nécessaire, celle-ci doit être à la fois écologique et financière. Il faut appliquer des ratios suffisants pour éviter les pertes nettes de biodiversité, puis effectuer un suivi.

Il s'agit aussi d'anticiper la compensation et de l'envisager sur la longue durée. Il faut enfin s'assurer que les opérations de compensations respectent le principe d'additionnalité. »



Grand Ballon des Vosges, France

Gérard LISSOT

« Il importe particulièrement de partir de la notion d'environnement total, qui effectue la synthèse entre les aspects économiques, sociaux et écologiques. Nos amis britanniques adoptent plus aisément cette démarche que les Français. Les intervenants anglais ont aussi souligné les échecs qu'ils ont rencontrés, notamment en raison d'une concertation en amont insuffisante. Il faut souligner la responsabilité du port du Havre en tant qu'aménageur, afin de concilier les objectifs économiques et les objectifs de gestion environnementale. Cette coresponsabilité pose question en termes de gouvernance.

De nombreux acteurs sont frustrés d'intervenir en fin de parcours dans la concertation. Celle-ci doit

donc intervenir le plus possible en amont dans un cadre environnemental pertinent : la concertation en amont est notamment très réduite dans le cadre de l'élaboration de la stratégie 2025 d'HAROPA. L'établissement de bilans écologiques de long terme doit aussi devenir une habitude, voire une obligation. Pour enrichir le débat, il serait nécessaire de savoir comment les grands ports concurrents gèrent ces problématiques de développement durable.

Le CESER joue un rôle d'alerte et de prospective vis-à-vis de la Région, notamment dans le cadre des projets d'infrastructures portuaires, afin de s'assurer que les projets s'inscrivent dans le long terme. »

Table ronde - ERC : perspectives sur la vallée de la Seine

Débat avec les élus du territoire du Parc des Boucles de la Seine Normande et les représentants de la DREAL de Haute-Normandie et du Grand Port Maritime de Rouen



© Jean-Pierre GIROD,
Président du Parc naturel
régional des Boucles de la
Seine Normande

« Un important travail a été mené avec les EPCI et l'ensemble des SCoT du Parc sur les objectifs d'artificialisation au cours des 12 prochaines années ; il s'agit de contenir l'augmentation de l'artificialisation à 3,5 % au maximum, alors qu'entre 2001 et 2010, les surfaces artificialisées ont progressé de 9 % sur le territoire du Parc. Ces objectifs se-

ront traduits dans les PLU ou POS des communes membres, même si cela n'a pas toujours été simple à négocier.

Concilier développement économique et biodiversité n'est donc pas une utopie dès lors que l'on change de paradigme : il faut reconnaître et préserver le rôle des zones agricoles et naturelles, pour nourrir la population et pour conserver de nombreuses fonctionnalités. Les problématiques de ruissellement en particulier, se posent à l'échelle du bassin de la Seine. Il est beaucoup moins coûteux d'intégrer ces problèmes en amont que de les gérer en aval. Il s'agit donc d'une nouvelle stratégie globale. »

Charte du Parc est un succès de l'ensemble des acteurs du territoire, qui ont su se rassembler et convaincre – puisque le nombre de communes membres vient d'augmenter. Il faut bien prendre conscience que nous vivons un véritable changement de paradigme économique : il s'agit de passer d'une logique d'extraction, de production et de rejet des déchets à un intérêt pour la fin de vie des produits, pour la substitution de matières, etc.



© Christophe BOUILLON,
Député-maire de Canteleu,
Président du groupe d'étude
sur les Parcs nationaux et
régionaux à l'Assemblée nationale

« L'utopie possède une fonction bien précise, qui est de porter la réflexion. Les témoignages de ce colloque montrent que celle-ci est

poussée très loin. La conclusion de la nouvelle

C'est une spécificité du Parc des Boucles de la Seine Normande que d'accueillir une commune telle que Canteleu, de type urbain, bien que 76 % de son ter-

ritoire reste naturel ou forestier. Nous sommes en train de rebâtir la ville sur la ville pour préserver ces espaces. Il faut aussi assurer une éducation à l'environnement et au territoire, notamment auprès des citoyens : pour cela l'appartenance au Parc est très précieuse. Elle l'est aussi pour animer un débat citoyen participatif sur les questions d'écologie.

Pour répondre aux besoins d'espace des habitants et des entreprises, le PLU et le SCoT sont des outils

très adaptés dès lors qu'ils sont correctement utilisés. Il faut pour cela entrer en contradiction avec le rêve français de la maison individuelle. D'autre part, la pérennité des équipements tels que les écoles dépend souvent de l'arrivée de nouveaux habitants : il faut donc répondre à ces besoins en promouvant une certaine verticalité des bâtiments, qui est une notion difficile à faire passer en France. Mais tel est l'enjeu. »



📍 Patrick PESQUET,
Président du Syndicat mixte
Caux-Seine, Maire de Saint-
Jean-de-Folleville

« Il faut s'appuyer sur les bons outils pour passer des idées à leur concrétisation. La verticalité est sans doute l'une des solutions permettant de répondre à la demande d'habitat, qui consomme aujourd'hui beaucoup d'espace en raison du modèle de la maison individuelle. Il faut ainsi en revenir à la forme du village et de ses maisons groupées.

Les élus doivent proposer des schémas différents et édicter des contraintes. C'est l'objet d'outils de

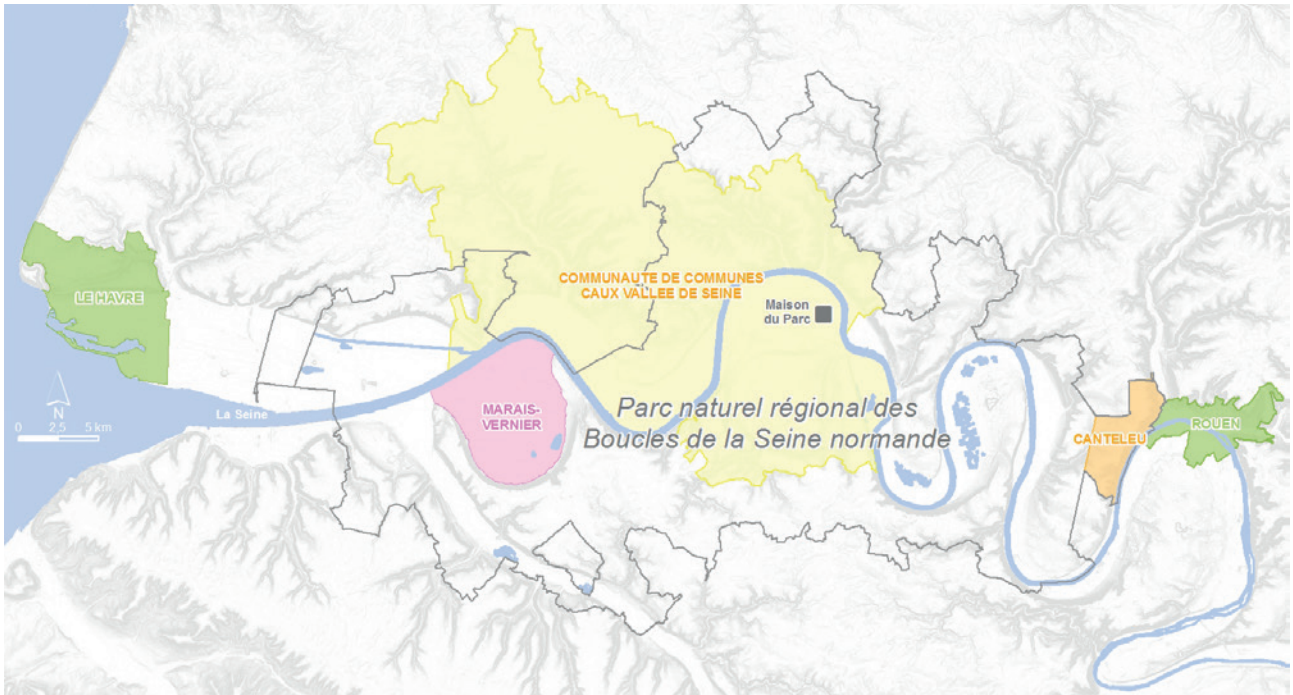
planification tels que le SCoT, qui dans notre agglomération, a été co-construit au terme de négociations longues et intenses et non imposées.

Notre territoire compte 47 communes (dont 21 dans le Parc) et 69 000 habitants. De 1999 à 2009, 400 hectares ont été consommés pour l'habitat. Le SCoT vise à passer à 200 hectares en dix ans, ce qui a été décliné commune par commune. Un maire ne construit plus seul : la réalité des territoires est aujourd'hui celle du réseau. Il faut observer les flux et les dynamismes et choisir une direction commune.

Ce travail est le fruit de l'évolution de l'état d'esprit d'un grand nombre d'élus, au fil des rencontres avec les chambres consulaires, les syndicats agricoles et l'ensemble des acteurs du territoire. »



Extension pavillonnaire en zone rurale, France



📍 **Valérie EGLOFF,**
Vice-présidente de la Communauté de l'agglomération havraise

« Concilier les intérêts est difficile. Nous nous confrontons désormais à un manque de foncier et d'énergie, qui implique une même démarche pédagogique vis-à-vis de la population, dont les besoins

sont multiples. Le vieillissement de la population implique des demandes de retour en centre-ville, alors que des foyers plus jeunes souhaitent toujours s'installer à la campagne.

L'agglomération du Havre regroupe 17 communes et 245 000 habitants sur 2000 hectares, et

compte une façade maritime importante et stratégique. Elle ne peut s'étendre que vers l'Est et vers le Nord où de nombreuses terres agricoles ont déjà été consommées. Depuis quelques années un travail a été mené avec la SAFER, pour définir un équilibre entre la ville, la nature, l'agriculture et l'industrie. Il s'agit aussi de maintenir l'activité maraîchère à proximité de la population.

Il faut néanmoins répondre à des demandes d'aménagement et, pour cela, reconstruire la ville sur la ville. Un partenariat entre l'agglomération et le Grand port maritime du Havre a permis de récupérer des friches industrielles pour construire des logements sociaux ou en accession à la propriété, mais aussi une école. Les usines devront aussi se développer sur des friches portuaires inutilisées. »



📍 **Thierry LECOMTE,**
Maire-adjoint de Bouquelon, Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Haute-Normandie

« Bouquelon est une petite commune de 450 habitants. Dans les communes rurales, la plupart des élus sont issus du terroir et appliquent une gestion en bons pères de famille.

La logique ERC semble au départ éloignée de leurs préoccupations, mais les choses évoluent notamment grâce au renouvellement des populations que connaissent les petites communes rurales. La plupart d'entre elles avaient refusé d'adhérer au Parc en 1974, mais petit à petit le regard a changé,

ce que montrent les nouvelles adhésions au Parc. La mise en place des intercommunalités a aussi joué un rôle pour la prise en compte de préoccupations plus larges. »



Vue du Marais Vernier, estuaire de la Seine, France



📧 **Régis SOENEN,**
Directeur de l'environnement
du Grand port maritime de
Rouen

« Le Port de Rouen est impliqué dans des démarches qui dépassent ses missions premières, en se souciant de restauration économique et de développement écologique et non l'inverse. Il est essentiel

de dépasser la vision économique locale pour intégrer une problématique plus large, y compris à travers une concertation qui pourrait encore être menée plus loin. Ces problématiques dépassent souvent le champ d'intervention du port.

Deux exemples en témoignent. Tout d'abord, la démarche d'écologie industrielle et d'économie circulaire, qui commence à être mise en œuvre par les ports du Havre, de Paris et de Rouen, dès aujourd'hui, pour faire converger les démarches entreprises séparément par les trois ports en ce domaine. Il s'agit aussi de gérer le dossier Pétroplus afin d'éviter qu'il débouche sur une catastrophe environnementale et amener des industries nouvelles d'économie circulaire sur le site : c'est une démarche de restauration économique.

Ensuite, il ne faudrait en aucun cas que la démarche ERC se traduise uniquement par des actions de compensation en dehors de l'estuaire de la Seine. Il faut avant tout mettre en œuvre l'ingénierie écologique sur nos sites : c'est un formidable défi pour nos territoires. »



Vue sur le Pont de Normandie, estuaire de la Seine, France

📧 **Thierry LECOMTE**

« La notion d'écologie reste mal comprise. L'écologie est une science récente définie en 1866 par Haeckel. Les découvertes et les recherches restent très nombreuses dans ce domaine du savoir qui n'est pas encore stabilisé. L'écologie est un nouvel outil qui permet de mieux comprendre et de mieux gérer l'environnement. C'est pourquoi au terme d'aménagement, qui a beaucoup été prononcé ce matin, je préfère le terme de ménagement, qui devrait présider aujourd'hui, à la gestion de l'ensemble de nos ressources.

Selon Hubert Reeves, il faut préserver l'industrie qui nous fait vivre et préserver l'environnement qui

nous permet de vivre : les deux éléments doivent être placés sur un pied d'égalité. Il ne s'agit pas de traiter l'environnement a minima, comme le fait une collectivité proche qui, pour compenser une emprise en zone humide, se propose d'acheter 40 hectares dans la tourbière du Marais-Vernier. Or, cette tourbière se porte très bien : le principe de compensation est donc dévoyé dans ce cas. De la même façon, la réserve de l'estuaire constitue une mesure compensatoire au projet Port 2000. Aujourd'hui, on y ajoute d'autres mesures compensatoires, ce qui constitue un dévoiement du principe initial. Il faut rester vigilant pour respecter la véritable déontologie de la compensation écologique. »

📧 **Jean-Pierre GIROD**

« La priorité consiste à éviter. Il a été démontré qu'il était possible d'éviter les impacts dans le cadre de certains projets, en reconstruisant la ville sur la ville ou en réutilisant des friches industrielles. Il faut ainsi saluer le travail réalisé par l'EPF de Normandie, qui a cartographié l'ensemble de ces friches pour des projets de réutilisation ou de retour à la nature.

Il faut aussi réduire tous les impacts écologiques. En cas de compensation, il faut respecter le principe d'équivalence écologique : on ne peut compenser la destruction d'une zone humide grâce à une forêt et il faut de plus tenir compte du fonctionnement des écosystèmes. Parmi les indicateurs de la Charte du Parc, ces notions sont prises en compte. Il faut être en capacité d'évaluer le travail qui sera effectué en la matière.

Bien entendu des risques sont pris. Lorsqu'il a été décidé de combler des ballastières avec les sédiments du port, de nombreux acteurs étaient sceptiques, craignant une libération des métaux lourds dans la nappe phréatique. Mais le rôle d'un Parc consiste aussi à expérimenter. L'opportunité de la poursuite de cette opération a été examinée en fonction de son évaluation et de son suivi.

Il faut aussi être en capacité de suivre ce qui se passe dans d'autres lieux, y compris à l'échelle européenne, pour prendre connaissance des initiatives prises. C'est important en termes de méthodologie, afin de pouvoir mettre en place une véritable philosophie de l'action et d'intervenir le plus sereinement possible. Les expérimentations ont aussi pour objectif de faire évoluer les comportements dans un contexte partenarial. »



📍 **Dominique DEVIERS,**
Directeur adjoint de la DREAL
de Haute-Normandie

« La démarche ERC est un plus pour notre territoire. Les services de l'État l'utilisent au quotidien, car il s'agit désormais d'une obligation. Ainsi les incidences sur un site Natura 2000, doivent être évaluées après les mesures d'évi-

tement et de réduction. Si des impacts persistent après ces deux premières phases, il faut présenter les mesures de compensation à plusieurs niveaux, y compris aux autorités européennes.

Les services de l'État ne sont pas seuls pour mettre en œuvre la logique ERC. Tous les acteurs du terri-

toire y contribuent au quotidien. La DREAL doit aussi préparer l'évaluation environnementale des projets et fait savoir quand les dispositions environnementales prévues sont insuffisantes. La démarche ERC a été présentée à toutes les collectivités et à tous les bureaux d'études, afin de favoriser une appropriation commune. Le point essentiel est l'anticipation : c'est pourquoi le Parc est désormais associé dès le dépôt des dossiers d'études d'impact. La première étape des études d'impact consiste à établir différents scénarios et à effectuer un choix permettant d'éviter les conséquences les plus lourdes.

Le Parc est un précieux allié dans cette démarche, car il possède une connaissance aiguë des territoires et de ses acteurs. Il permet de faire connaître les meilleures pratiques et agit comme un relai auprès des collectivités. »



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

📍 **Mickaël BARON**

« Le premier objectif du port est toujours d'augmenter son tonnage. Les financements européens destinés à soutenir les ports conduisent à détruire des espaces naturels, alors même que les flux du port du Havre sont amenés à se tasser. Comment remplacer les flux venant de l'extérieur par des flux locaux ? Il faut aller beaucoup plus loin en matière d'économie circulaire, afin de reproduire à l'échelle d'un territoire ce que l'on fait à l'échelle d'une zone industrielle. Dans ce contexte, l'analyse des échecs rencontrés dans l'aménagement du port doit être portée collectivement, afin qu'ils soient partagés. Aujourd'hui, le dialogue entre les acteurs qui entourent le port reste insuffisant. »

📍 **Pascal GALICHON**

« Le concept d'économie circulaire a été lancé au niveau de l'estuaire. Il s'agit à présent de l'élargir au niveau métropolitain. En particulier, les déchets produits par Paris ne sont pas aujourd'hui tous exploitables de façon industrielle à Rouen ou au Havre et finissent par être exportés. Mais il serait possible de lutter contre les pertes d'unités industrielles en valorisant ces matières comme des intrants sur le territoire français, notamment dans les trois ports. Il faut pour cela mettre en relation des filières qui n'avaient pas jusqu'ici l'habitude de se parler, ce que nous sommes en train de faire. C'est un défi : il s'agit de consolider les industries en place, voire d'en créer de nouvelles. Il est exact que les ports sont essentiellement jugés en fonction de leurs tonnages, un peu à la façon du PIB. Il faudrait sans doute développer de nouveaux indicateurs. »

📍 **Patrick PESQUET**

« La démarche ERC est portée par le Parc et doit être partagée par tous les acteurs du territoire. Mais il faut aussi concilier le développement économique et la préservation de l'environnement, car l'activité économique est la condition de la vie des territoires. Actuellement, les ZA se trouvent en bord de Seine, car celle-ci est un axe majeur de transport. Certaines localisations sont encore disponibles au bord du fleuve. Elles impactent les zones humides, mais peuvent apporter de l'activité au territoire. Il faut les préserver en qualité et en quantité.

La future zone Port Jérôme 3 est le lieu de tensions, notamment en raison de la présence d'un opérateur de production de granulats destinés à la région parisienne. Nous sommes donc amenés à compenser localement pour répondre à des besoins nationaux. Il faudrait sans doute adopter une vision à l'échelle de la vallée de la Seine, y compris en matière de compensation car les intérêts sont partagés. Il faut donc créer des partenariats et des réseaux entre acteurs à cette même échelle. C'est également valable pour l'économie circulaire et le développement économique en général. Il faut dans le même temps éviter d'édicter de trop fortes contraintes sous peine de faire fuir les acteurs économiques. »

📍 **Pascal NAVARRO, Vice-Président de la CREA, chargé de l'Environnement**

« Les intervenants anglais ont évoqué des ratios de compensation de valeur 2 à 3. Il ne semble pas que ce soit la règle observée en vallée de Seine. Est-ce dû à des différences d'interprétation ? »

📍 **Dominique DEVIERS**

« Nous nous appuyons sur le SDAGE, qui prévoit des ratios de 1 à 2 selon les cas, pour les zones humides. L'idéal est néanmoins d'obtenir la compensation de la perte de fonctionnalité d'un milieu, quels que soient les rapports de surface. C'est un point difficile : il faut trouver dans un secteur proche de la zone détruite un milieu à restaurer ou à recréer. »

📍 **Christophe BOUILLON**

« Il y a lieu d'être assez confiant en ce qui concerne la concordance des espaces, car grâce au Parc, notamment, les complémentarités et les échanges entre territoires se développent.

Mais je suis plus pessimiste sur la concordance des temps, en raison du changement climatique et de la pression démographique. Les acteurs économiques apportent une activité présente et attendent des retours d'investissement dans le temps. Le temps politique lui, est de plus en plus court, ce qui revient à abandonner la définition même du politique : se projeter dans l'avenir en fonction d'une vision est devenu un exercice difficile. C'est pourquoi la gouvernance partagée doit viser la concordance des temps s'appuyant sur la prise de conscience des élus et des citoyens, en évitant de répondre systématiquement à l'urgence. Ces derniers doivent de plus en plus devenir acteurs et pas seulement consommateurs. »

📍 **Jean-Pierre GIROD**

« La nouvelle Charte du Parc porte des engagements jusqu'en 2025. Cette stratégie territoriale a été largement débattue (puisque 2 700 personnes ont participé à la concertation) et a été validée par la Commission nationale de la protection de la nature, qui a fait part d'un certain nombre de remarques. La logique ERC en particulier n'y a pas fait l'unanimité, car la commission a estimé que le Parc prenait trop de risques. Mais il était du devoir du Parc de mener une expérimentation et d'en tirer les leçons.

Il faut pour cela tenir compte des points de vue exprimés pendant ce colloque, mais aussi disposer d'indicateurs en termes d'équivalence et de fonctionnalité écologique, afin de vérifier à chaque fois par anticipation, la valeur des projets. Il s'agit d'appliquer la loi de manière efficace, en évitant les pièges et en améliorant petit à petit l'état de la vallée de la Seine. Ce mouvement de reconquête doit être porté de façon intelligente et partenariale.

Il faut aussi faire évoluer le comportement des citoyens, car le mode de développement des vingt dernières années ne peut être reconduit. Cela afin de maintenir des surfaces agricoles, mais aussi des zones humides, sur chaque commune. Le Parc porte aussi un rôle pédagogique, car il s'agit de léguer un monde durable aux générations futures. Les zones humides jouent un rôle d'épuration, produisent des quantités très importantes de biomasse et hébergent une très riche biodiversité. Elles représentent plus de 22 % de la surface de notre territoire et doivent être préservées.

Le Parc a décidé d'opter pour une démarche novatrice afin de ne pas subir les évolutions en cours. Ce caractère novateur ressort de la vocation même d'un Parc ; après expérimentation et évaluation il faut diffuser les pratiques avec l'ensemble des partenaires. C'est pourquoi nous travaillons avec les porteurs des SCoT et l'ensemble des EPCI. C'est ce que font tous les Parcs pour pouvoir innover en matière de développement durable. Les Parcs ont porté ce nouveau mode de développement depuis les années 1970 et ont parfois essuyé les plâtres mais à présent, les expériences se généralisent dans les collectivités.

J'en veux pour preuve la prise en compte de l'agriculture urbaine aussi bien par la CREA, la CODAH ou la CCCVS, mais aussi la prise en compte des problématiques de ruissellement et de biodiversité par les communautés de communes rurales. Ici, le Parc joue son rôle de précurseur, de manière humble. Avant d'agir, le Parc sollicite l'avis de son conseil scientifique et plus généralement de l'ensemble de la société, pour tracer une nouvelle voie en tenant compte du point de vue de tous les acteurs. »



© Martine BLONDEL,
Vice-Présidente du Conseil
général de la Seine-Maritime

« Je vous prie tout d'abord d'excuser l'absence de Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime, qui n'a pu se joindre à nous. Il salue le caractère remarquable de vos travaux, connaissant l'ampleur du défi qui consiste

à concilier économie et écologie. En Haute-Normandie, la vallée de la Seine est sans doute l'espace où se concentrent les enjeux économiques et écologiques les plus importants. Cette situation est à la fois source de richesse et de tensions. Dans un tel contexte, le débat et la discussion sont nécessaires afin d'intégrer en amont les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement.

Plus généralement, les échanges préliminaires facilitent la compréhension des projets et leur acceptabilité par tous. Ce sont bien tous les aménageurs qui sont concernés dans leurs projets par la démarche ERC. Le département de Seine-Maritime s'y inscrit à plusieurs titres. Pour la gestion des routes, des digues, des bacs fluviaux, des voies vertes et des Espaces naturels sensibles. Partant du constat qu'il faut concilier développement économique et restauration de la biodiversité, vous avez posé les enjeux de ce qui nous rassemble aujourd'hui, vous avez partagé vos expériences, vous avez analysé leurs limites.

Je voudrais citer un grand écrivain français, Victor Hugo, dont le destin est lié à notre territoire : « Le poète, dans des jours impies, vient préparer des jours meilleurs. Il est l'homme des utopies, les pieds ici, les yeux ailleurs. » Nous avons bien les pieds ici : nous avons tous en commun de gérer le présent, mais aussi de préparer l'avenir. Nous plaçons toute notre énergie pour que cet avenir soit le meilleur possible.

C'est d'ailleurs dans cet esprit d'échange et de partenariat qu'a été voté en 2006 le pacte Grande Seine 2015 par le département de Seine-Maritime. Cette démarche a permis de fédérer les principaux acteurs institutionnels de la vallée de Seine, dans une logique de réseau social et de partage d'expériences, visant un aménagement et un développement durable de la Seine, de Giverny jusqu'à son embouchure. C'est la raison pour laquelle je me réjouis de voir à travers ce colloque que les acteurs de l'économie et de l'environnement continuent à alimenter ce débat d'objectifs.

Au regard des différents programmes en cours, qui nous ont été présentés pendant toute cette journée, notamment le SRCE et la stratégie des grands ports pour la gestion de leurs espaces naturels, ce dialogue se poursuit de manière fructueuse. Cette dynamique de partage témoigne à l'évidence d'une nouvelle façon de concevoir les projets, au profit d'une approche intégrée où enjeux économiques, sociaux et écologiques sont pris en compte dans un processus de co-construction avec une visibilité à long terme. Il s'agit bien en somme d'une amorce de développement durable de l'axe Seine, pièce maîtresse de la logique ERC. Représentant le département de Seine-Maritime, nous sommes particulièrement concernés par les sujets évoqués aujourd'hui. En effet, les nombreuses actions que nous menons en vallée de Seine en qualité de maître d'ouvrage tendent à s'inscrire de plus en plus dans cette logique de respect, d'équilibre et de recherche du moindre impact.

A titre d'exemple, je citerai quatre actions portées par le département et qui me semblent s'inscrire dans cette dynamique :

- La gestion écologique des ouvrages de lutte contre les inondations sur l'axe Seine, avec la mise en place, notamment, de travaux en génie végétal et d'expérimentations d'éco-pâturage ;
- La restauration écologique de sites emblématiques en vallée de Seine : en particulier, le département a décidé, dans le cadre de sa politique de préservation des Espaces naturels sensibles, de restaurer et de valoriser la zone humide de la tourbière d'Heurteauville où des travaux doivent intervenir d'ici à 2015 pour 1,5 millions d'euros ;
- Le développement s'adressait également aux aménageurs et aux animateurs de trois sites Natura 2000 en vallée de Seine, ce qui permet d'accentuer l'effort de préservation de sites remarquables en conciliant les deux démarches ENS et Natura 2000 ;
- Enfin, le Département de Seine-Maritime et le Département de l'Eure se sont associés depuis 2008 pour une opération de nettoyage des déchets sur les bords de Seine, support d'insertion sociale et professionnelle sur le territoire du Parc.

Tous ces exemples montrent qu'à travers les initiatives de chaque partenaire, il est possible d'agir pour enrayer la perte de biodiversité. Néanmoins les acteurs sont nombreux, les actions multiples et la coordination de nos projets est donc un facteur essentiel. Pour le Département, le dialogue entre acteurs de l'aménagement constitue un préalable incontournable pour l'aboutissement des projets.

Ces échanges sont d'autant plus importants que nous sommes situés sur un territoire tout à la fois à forte pression d'aménagement et à forte sensibilité environnementale.

Sur ce point, il est évident que la multiplicité des acteurs en vallée de Seine appelle une grande visibilité des interventions. Mais encore faut-il qu'une structure locale soit capable de coordonner et de fédérer les acteurs autour de cette démarche. Les missions du Parc des Boucles de Seine Normandie, qui visent à protéger le paysage et le patrimoine naturel, mais aussi à contribuer à l'aménagement du territoire et au développement économique, relèvent toutes d'une approche intégrée.

Aussi a-t-il été demandé, à travers la charte du Parc, qu'il puisse animer collectivement la démarche ERC. Le défi est à relever, l'enjeu est important et le Parc devra s'appuyer sur d'autres structures qui ont l'expérience et la connaissance de la Seine, notamment le GIP Seine-Aval au travers de ses programmes de recherche, mais aussi les grands ports, la Maison de l'Estuaire et d'autres institutions.

Pour terminer, il me paraît important de souligner que plus globalement, la gestion de l'eau va constituer dans les années à venir un des enjeux majeurs

conditionnant le développement équilibré de la vallée de Seine. Sur le plan économique notamment, si nous n'y prenons garde, l'eau et la Seine pourraient devenir un facteur limitant de nos activités : pollutions excessives de la Seine limitant son usage industriel, érosion des berges et envasement excessif, inondations croissantes.

Au-delà de la restauration écologique, la question de la gouvernance de l'ensemble des acteurs pour la gestion globale de l'eau, à l'échelle de toute la vallée de Seine Aval actuellement à l'étude, est bien avancée, avec plus de 200 partenaires, et revêt ainsi une dimension particulièrement stratégique.

Pour conclure, faisant la synthèse de toute cette démarche : non, ce n'est pas une utopie. Si nous voulons nous ouvrir à la position qu'avait prise Théodore Monod, qui écrivait : « L'utopie n'est pas l'irréalisable, mais l'irréalisé », alors nous devons être convaincus de la possibilité de parvenir à nos objectifs, à condition d'agir vigoureusement, sans cesse et collectivement. Pour finir, je regardais le papillon posé sur le carton d'invitation à ce colloque et le nommais « utopie », puis je me suis dit : « pourvu que la richesse de nos échanges et de nos connaissances déclenche ce fameux effet levier. »



📍 **Véronique BÉRÉGOVOY,**
Conseil régional de Haute-Normandie

« Depuis minuit, le Conseil général de Haute-Normandie n'a plus de président, et de ce fait je ne suis plus vice-présidente, ce qui ne m'empêche pas d'être complètement impliquée dans vos travaux depuis le début et de représenter

officiellement la Région de Haute-Normandie.

Jeudi 19 septembre, nous étions avec Jean-Pierre Girod et Jean-Pierre Morvan au Conseil national de la protection de la nature, pour valider définitivement la nouvelle charte 2014-2025 du Parc. Il faut remercier ici le président du Parc, ainsi que son directeur et toute l'équipe pour ce travail. Je remercie aussi tous les acteurs, les élus et les habitants qui se sont engagés dans cette démarche pour construire un territoire d'avenir. Quatre années d'échanges, de concertation, de partage – de coups de gueule aussi et de désaccords – mais au final, quel beau projet porté par toutes celles et tous ceux qui ont cru et qui croient dans toute leur richesse et leur diversité, pouvoir mettre en œuvre un projet ensemble.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour débattre d'une question essentielle : concilier restauration

écologique et développement économique. Une utopie ? Cette manifestation s'inscrit dans le projet de la future charte du Parc, au titre d'un objectif prioritaire mais fondamental : éviter, réduire, compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité.

Cette journée a démontré la prise de conscience des enjeux environnementaux. Il faut aussi inventer l'avenir en étant plus vertueux et en cessant d'affecter le capital naturel, en s'appuyant sur des valeurs : anticipation, constatation, économie circulaire, gouvernance intelligente, stratégie globale... qui sont autant de thèmes riches sur lesquels il faut continuer de travailler.

Notre région, du fait de son rôle économique, doit disposer d'une vision globale de la situation internationale et des responsabilités à prendre dans ce contexte. L'économie n'a jamais consommé autant de pétrole, de gaz ou de charbon selon l'Agence internationale de l'énergie. Après cinq années de baisse, les émissions de gaz à effet de serre de l'UE ont recommencé à augmenter depuis 2009. En trente ans, la surface de la glace arctique a diminué de 47 %. Les forêts dépérissent. Environ deux tiers des arbres seraient concernés selon une étude de l'UICN. Et très récemment le 5ème rapport du GIEC a confirmé l'état inquiétant de notre planète.

En France, le trait de côte recule de 10 à 100 fois la valeur de l'élévation de la mer. C'est donc de 3 à 30

cm que la terre régresse chaque année par rapport à la mer. Même si cela est difficilement palpable, 27 % des communes de la France métropolitaine et 45 % des plages sont aujourd'hui considérées comme étant en érosion, et 1,4 millions de Français vivent dans des zones exposées à des submersions marines. Même si la Manche n'est pas aussi touchée que les côtes méditerranéennes ou atlantiques, nous sommes aussi directement impactés.

Ainsi, si nous continuons à nous développer comme durant les six dernières décennies, en utilisant une majeure partie de nos ressources naturelles sans tenir compte des enjeux auxquels nous sommes confrontés, cela serait particulièrement irresponsable. En effet, si l'on continuait sur le même modèle, les coûts seraient gigantesques : hausse du niveau de la mer, acidification des océans, perte de biodiversité, catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes... Au-delà des phénomènes naturels, tous les experts s'accordent à faire le constat que le réchauffement sans précédent en cours est bien de la responsabilité de l'homme.

Il y a donc urgence à agir. Les investissements qui seraient consentis dans les deux décennies à venir auraient un effet très important pour limiter les effets climatiques et la dégradation de la biodiversité dans la seconde moitié de ce siècle. Ainsi, notre génération porte directement la responsabilité d'une grande partie du bien être des deux générations suivantes. Si l'on considère la définition du développement durable – un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs – il ne dépend que de nous de financer aujourd'hui les dépenses nécessaires pour laisser un monde viable à nos enfants et petits-enfants.

Étant donné sa situation économique et stratégique, la Haute-Normandie doit prendre toute sa place dans ce renouveau. Le défi à relever est immense, mais aussi passionnant. D'ailleurs, à travers un certain nombre de politiques, la Région a commencé à engager cette transition. Pour ne citer que quelques exemples : l'appel à projets Énergie, le développement des déplacements doux, l'amélioration des transports ferroviaires, la mobilisation autour de la filière éolienne offshore, le chèque énergie, le plan régional sur la qualité de l'air, le Schéma régional Climat Air Énergie, le Schéma de cohérence écologique, l'observatoire de la biodiversité, le développement des ressources globales en eau, le développement de l'économie sociale et solidaire, des circuits courts et de l'agriculture biologique, le soutien à la construction et à la rénovation de bâtiments de haute performance énergétique, le soutien aux Conservatoires du littoral, des sites, etc.

Il y a aujourd'hui urgence à agir dans la bonne direction pour la transition énergétique et écologique de notre territoire. Les personnes ici présentes ne souhaitent pas subir la crise économique, sociale

et environnementale, mais bien agir pour des projets de territoires. À ce titre, la nouvelle charte du Parc s'inscrit dans cette dynamique avec les trois ambitions qu'elle porte : être garante des équilibres d'un territoire riche de ses paysages, de sa biodiversité, de son patrimoine naturel et culturel ; coopérer pour un développement local durable et solidaire ; tisser des liens entre les habitants en construisant un sentiment d'appartenance et des valeurs communes.

La Région a toujours eu à cœur de porter ce projet, considérant qu'il était un axe prioritaire de ses politiques environnementales. Elle a adopté le projet de charte le 24 juin 2013, dont l'assemblée régionale a reconnu la qualité, la pertinence et la cohérence pour un projet structurant qui constitue un axe majeur de notre territoire. Le Parc se situe dans un espace assez particulier comprenant de grandes agglomérations, des équipements industriels situés le long de la Seine, de grands ports maritimes, des surfaces d'agriculture intensive... Nous devons tenir compte de cette réalité, en mettant en œuvre le triptyque ERC.

L'estuaire de la Seine, un des plus importants d'Europe – 60 km de long, 1 000 hectares de zones humides – revêt une importance internationale, avec sa réserve naturelle et ses mosaïques d'habitats hélas très altérés. Nous devons avoir conscience de son rôle essentiel pour le bon fonctionnement de notre écosystème, car il représente un axe majeur garantissant les fonctionnalités écologiques du fleuve.

Riche, complexe, mais fragile et fragilisé, le milieu estuarien doit être préservé et restauré. Il nous fait construire de nouveaux équilibres pour maintenir la biodiversité essentielle à notre propre existence. L'axe Seine ne peut être appréhendé uniquement comme un couloir économique ou logistique. L'estuaire est un milieu extrêmement riche qui nous rend des services immenses. Une des principales causes de l'érosion de la biodiversité est la fragmentation des milieux naturels et des paysages : elle isole les populations animales et végétales et empêche les espèces d'accomplir leurs cycles de vie. Ce morcellement impacte la société elle-même, puisque de nombreux services écologiques sont menacés : régulation des eaux de ruissellement, protection des sols contre l'érosion, protection de la qualité de l'air, du patrimoine paysager, pollinisation, etc.

Notre région est l'une des zones les plus fragmentées de France. Face à ce constat, le Parc met en place une stratégie volontariste en matière de restauration des fonctionnalités écologiques, mais aussi la trame verte et bleue et l'accompagnement des projets soumis à la démarche ERC. Aujourd'hui, notre Parc est le seul en France à proposer cette expérimentation, ce qui constitue un véritable enjeu national d'aménagement du territoire. Terre d'expé-

rimentation, terre d'innovation, terre d'exemplarité : le Parc peut nous montrer la voie en matière d'environnement et de développement économique soutenable créateur d'emplois locaux. Oui, nous pouvons nous développer avec une gestion économe de l'espace.

Il faut aussi réfléchir ensemble à ce que l'on ne fera plus, c'est-à-dire instruire et porter des projets d'aménagement sans que soient pris en compte de façon sincère les impacts environnementaux et, dans le cadre de cette prise en compte, la mise en œuvre le cas échéant de mesures compensatoires cohérentes. Même si les ports ont pris en compte les impacts environnementaux, il reste encore des marges de manœuvre importantes : cesser de pratiquer des mesures compensatoires inadaptées, voire non respectées pour certaines d'entre elles, comme dans le cadre du projet Port 2000. Ne plus remettre en cause des engagements qui contractualisaient des financements, comme dans le cas du percement des boucles de Seine, chantier porté par le port de Rouen. Il ne s'agit pas ici de lancer la polémique, mais de dire les choses pour continuer à avancer ensemble.

Il faut continuer à avancer ensemble pour mettre en œuvre la stratégie ERC, de manière partenariale et concertée. Ici, le rôle de chacun est essentiel : État, collectivités, grands ports maritimes, GIP Seine Aval, Conservatoire du littoral, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs, industriels, Agence de l'eau, EPF, SAFER, associations, habitants ... Tous ensemble, nous devons expérimenter cette stratégie. Cette question fondamentale doit faire partie de la conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers et économiques.

La doctrine ERC affiche les objectifs à atteindre et les processus de décision à mettre en œuvre.

Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable qui intègre les trois dimensions de l'environnement, du social et de l'économique, et vise en premier lieu à assurer une meilleure prise en compte de l'environnement dans les décisions. Aujourd'hui, avant de lancer un projet d'aménagement, il faut vraiment analyser son opportunité, son utilité à court, moyen et long terme, sa participation à l'intérêt général, son coût global, ses impacts environnementaux, sociaux et économiques, et répondre à la problématique climatique et énergétique.

Quand un projet détruit des espaces naturels, il ne suffit pas de mettre en place des mesures compensatoires. La compensation reste une vision technique de la nature. Son utilisation doit être très limitée, car elle ne remplacera pas ce qui est détruit. Cette nouvelle façon de procéder n'est en rien un frein au développement économique, mais bien au contraire une opportunité à saisir pour créer un nouveau modèle de développement qui produise et consomme intelligemment, en synergie avec la réalité de notre environnement et en prenant compte l'ensemble des enjeux que je viens de citer.

Nous ne pouvons plus aborder le développement économique que par le seul prisme de la performance. Il est essentiel de porter une vision globale pour concilier protection, mise en valeur de l'environnement, développement de l'économie durable, progrès social et démocratie participative. Voilà ce que nos politiques publiques doivent mettre en œuvre.

Oui, cela est possible. Oui, nous pouvons construire ensemble un modèle durable où le lien, le vivre ensemble, le bien-être seront une réalité pour tous. Encore faut-il y croire sincèrement et tout mettre en œuvre pour relever ce défi. Je compte sur vous pour le relever. Merci.

Contacts

Maison du Parc naturel régional
des Boucles de la Seine Normande
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Tél. 02 35 37 23 16
www.pnr-seine-normande.com

Grand Port Maritime de Rouen
34, quai de Boisguilbert - 76000 Rouen
Tél. 02 35 52 54 56
www.haropaports.com

Grand Port Maritime du Havre
Terre-plein de la Barre - BP 1413 - 76000 Le Havre
Tél. 02 32 74 74 00
www.haropaports.com

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20
www.parcs-naturels-regionaux.fr